



Observatoire de la précarité énergétique à Paris



Rapport d'activité 2025

Bilan et perspectives
de l'action de l'Observatoire

17 novembre 2025

Table des matières

Édito.....	4
I. Synthèse	6
II. Mise en place une méthode d'observation innovante partagée	9
1. Prémices de l'émergence de la question dans les pays de l'Union européenne	9
2. L'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) : fruit d'une volonté politique et d'une intelligence collective	9
3. Les étapes de la mise en place de l'Observatoire (2022 à 2024).....	11
3.1 Quantifier la précarité énergétique.....	11
3.2 Identifier des indicateurs pour en suivre l'évolution	17
3.3 Trouver la forme appropriée d'un observatoire local	19
3.4 Première tentative de lecture des indicateurs disponibles.....	22
3.5 Structurer les priorités d'enquête et renforcer la méthode : apports de la Masterclass de Lisbonne (septembre 2024).....	25
3.6 Enseignements croisés avec le département de la Seine-Saint-Denis	27
4. Benchmark des études existantes	28
4.1 Les travaux de l'APUR, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (APC)	28
4.2 L'analyse conduite par Camille Lizop (Ouishare)	29
4.3 L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE).....	30
4.4 Le Médiateur national de l'énergie	33
5. La création de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris)	35
5.1 Une mesure issue du Plan Climat 2024–2030	35
5.2 Mise en place effective en décembre 2024	36
III. Précarité énergétique à Paris : une réalité plurielle, des réponses encore à construire	38
1. Ce que la première année nous a enseigné	38
2. Retour sur les premiers travaux	40
2.1 Analyse croisée des signalements Slim e (APUR)	40
2.2 Groupe de travail Étudiants et jeunes adultes	44
2.3 Groupe de travail Parcours Usagers et non-recours	47
2.4 Groupe de travail Santé et précarité énergétique.....	55
2.5 Groupe de travail impayés d'énergie	57

2.6 Études exploratoires de l'APUR	58
3. Un réseau de partenaires solide	59
3.1 Partenariats internationaux : le réseau C40 et le Global Green New Deal	60
3.2 Partenariat avec l'ONPE — Charte d'engagement 2025-2028	62
3.3 Partenariat avec Solinum — Déploiement de Soliguide	63
3.4 Partenariat avec la CAF de Paris — Convention Territoriale Globale 2023-2027	64
3.5 Partenariats avec Enedis, EDF et GRDF — Contrats de concession de distribution et de fourniture d'énergie.....	64
3.6 Partenariat avec l'ADIL — Convention pluriannuelle d'objectifs.....	66
3.7 Partenariat avec Soliha et Urbanis — Programme Éco-Rénovons Paris.....	66
3.8 Partenariat avec les PIMMS — Convention d'objectifs.....	67
3.9 Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs — Dispositif Bricobus®	68
3.10 Partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat — Guichet France Rénov' Paris	68
3.11 Partenariat avec l'APUR — Analyses territoriales et cartographies.....	68
3.12 Partenariat avec Paris Recherche — Projet de recherche ÉTAJE.....	69
3.13 Partenariat avec le Crédit Municipal de Paris — Prévention du surendettement et microcrédit	70
IV. La deuxième année de l'OPE-Paris (novembre 2025-novembre 2026).....	71
1. L'OPE-Paris se dote d'une charte d'organisation et de fonctionnement.....	71
2. Plan d'action 2025-2026	74
2.1 lutter contre le non-recours : créer et organiser les parcours usagers pour mieux les repérer et les accompagner	74
2.2 Adapter les politiques publiques : adapter et améliorer l'orientation suivant les typologies d'usagers.....	75
2.3 Engager des actions de plaidoyer	83



Dan LERT Adjoint à la Maire de Paris chargé de la Transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie



Léa FILOCHE Adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Précarité énergétique à Paris : de la mesure à l'action, pour une transition juste

Le premier programme parisien de lutte contre la précarité énergétique élaboré et voté en Conseil de Paris en 2021 est né de la volonté de la Ville de Paris de ne plus laisser personne choisir entre se chauffer et se nourrir. Ces bases ont été posées avant même que n'éclatent la crise internationale de l'énergie et les conflits qui ont bouleversé les équilibres mondiaux, aggravant une précarité déjà bien présente. Quatre ans après son vote, nous disposons désormais d'une connaissance fine et partagée des réalités vécues par les ménages parisiens. Les études menées, les indicateurs consolidés et les retours de terrain nous ont permis de mieux comprendre la diversité des situations et des besoins.

Selon la méthode nationale, près de 100 000 foyers parisiens, soit 10,5 % des ménages, seraient concernés. Mais ces chiffres mesurent la consommation, non la privation. Or les premiers enseignements des actions menées à Paris tendent à montrer que 70 % des ménages rencontrés se privent d'énergie, souvent en silence, tandis que 30 % seulement connaissent des impayés, concentrés surtout dans le parc social. Ne pas pouvoir se chauffer entraîne des conséquences profondes : logements humides, moisissures, troubles respiratoires, isolement, perte d'estime de soi. À ces répercussions matérielles et psychologiques s'ajoutent souvent des difficultés à solliciter de l'aide. La précarité énergétique s'entremêle aussi avec la précarité locative, en particulier dans le parc privé, où des loyers excessifs laissent aux ménages un reste à vivre insuffisant. L'encadrement des loyers, mis en place et renforcé depuis 2019, s'inscrit pleinement dans cette logique de protection et de régulation.

Cette connaissance n'a désormais de sens que si elle se traduit en actions. C'est pourquoi nous avons choisi dans le cadre de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris initié en décembre 2024 d'en faire le socle de nouveaux outils concrets et de réseaux d'acteurs mobilisés sur le terrain, qui nous permettront de mieux lutter contre la précarité énergétique. Cette première année de travail a ainsi permis d'établir notamment les premiers jalons de parcours-types et fiches usagers, mais aussi d'établir pour la première fois une cartographie des acteurs en charge cette lutte s'appuyant sur un annuaire des partenaires. Avec le nouveau programme Paris Énergie Solidarité, qui vise à mieux repérer, orienter et accompagner en adaptant les parcours et acteurs en fonction des typologies d'usagers, leurs profils, leurs motifs ou leur statut d'occupation, nous passons de la mesure à la mise en œuvre.

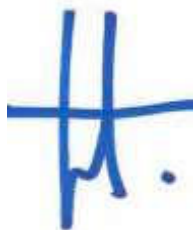
Les partenaires réunis au sein de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris ont ainsi contribué à faire émerger une approche nouvelle : construire ensemble, relier les expertises et transformer l'observation en solutions. Désormais, il ne s'agit plus seulement d'identifier ou de quantifier, mais de prévenir, réparer et accompagner, faisant de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris un véritable laboratoire d'actions, un espace de coopération entre écologie, solidarité et santé publique.

Nous sommes fiers de ce chemin collectif : celui d'une transition juste, fondée sur la connaissance, la solidarité et l'action.

Merci à toutes et tous les acteurs qui font vivre cet élan au quotidien.

À Paris, le 17 novembre 2025

Dan LERT

A stylized blue ink signature consisting of a vertical line, a horizontal crossbar, and a small dot at the end.

Léa FILOCHE

A stylized blue ink signature with a large, sweeping loop and a horizontal base.

I. Synthèse

L'Observatoire de la précarité énergétique à Paris est né d'une volonté forte : mieux comprendre pour mieux agir. Dès 2018, le Plan Climat parisien avançait le chiffre de 77 000 ménages concernés. En 2021, le Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique retenait une autre estimation : 70 000 personnes. Cet écart, entre «ménages» et «individus» traduisait déjà la fragilité des exercices statistiques¹.

Entre 2022 et 2024, la Ville et ses partenaires ont exploré toutes les pistes disponibles pour tenter de quantifier le phénomène. Plusieurs familles d'indicateurs ont été identifiées dans un groupe de travail dédié à la construction de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (Direction de la Transition Écologique et du Climat, Direction des Solidarités, Direction du Logement et de l'Habitat, Agence Parisienne du Climat) :

- la connaissance des logements (année de construction, diagnostic de performance énergétique, statut d'occupation, énergie principale utilisée, part du parc social) ;
- la vulnérabilité des populations (revenu médian, allocataires CAF, revenu de solidarité active ou allocation aux adultes handicapés, chômage, familles monoparentales, ménages nombreux) ;
- le recours aux dispositifs sociaux (fonds de solidarité pour le logement, chèque énergie, aides exceptionnelles, Paris Énergie Famille) ;
- les situations d'impayés d'énergie (fichiers fournisseurs).

Les données disponibles ont servi à une première lecture : «que nous racontent ces chiffres? ». Il s'avère qu'ils mettent en lumière certains aspects (telles la corrélation entre impayés et fragilité sociale, la surreprésentation de certains territoires ou la typologie des publics), mais ils ne suffisent pas à traduire la réalité vécue par les ménages ni à mesurer la part de privation énergétique, invisible dans les indicateurs classiques.

Courant 2024, une mission confiée au cabinet Énergies Demain avec le soutien du réseau des villes C40, a permis de rapprocher les travaux parisiens des recommandations de l'Energy Poverty Advisory Hub (EPAH). Il en ressort que les indicateurs identifiés par la Ville de Paris étaient pertinents (logement, aides sociales, impayés, DPE, signalements...) et cohérents avec les recommandations de l'EPAH. En effet, la moitié des indicateurs de l'EPAH figuraient déjà dans la base parisienne. L'autre moitié, non mobilisée par Paris, portait sur des champs hors de notre périmètre, comme la mobilité, la description des politiques locales ou certains indicateurs climatiques non pertinents au regard des objectifs opérationnels à Paris. Cette étape a donc conforté la Ville dans l'idée qu'elle ne faisait pas fausse route malgré le retard pris dans la création de l'Observatoire, attendu pour fin 2022 (action 6 du premier programme parisien de lutte contre la précarité énergétique).

¹ 1032431 ménages fiscaux parisiens en 2020 : — Ils représentent 2029028 personnes, soit en moyenne 1,97 personne par ménage fiscal.

La Ville de Paris a choisi de prendre un autre chemin : faire de la précarité **énergétique un objet d'action et de coopération, plutôt qu'un simple exercice** statistique.

Des échanges sur le fond ont permis de transmettre aux élu.es parisien.nes les enseignements de ces premiers travaux et de poser des bases nouvelles pour l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris. Le lancement s'inscrivait dans une logique novatrice, à la fois pragmatique et expérimentale. C'était une démarche singulière, assumée comme un coup d'essai.

En décembre 2024, l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris a ainsi été lancé avec une promesse simple : suivre un premier programme et rassembler les pièces éparses d'un puzzle. Chaque partenaire apporterait son prisme de lecture, et l'Observatoire tenterait d'en dégager une vision d'ensemble. Un an plus tard, les résultats sont au rendez-vous.

L'exploitation des données issues des diagnostics du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) sur la période 2023-2024 est passée par le prisme de l'analyse de la Ville mais aussi celui de l'APUR, dont les conclusions convergent : la précarité énergétique parisienne est diffuse, multiforme et souvent invisible aux chiffres.

Afin d'être certains de ne pas passer à côté d'une piste qui permettrait de chiffrer la précarité énergétique à Paris, l'APUR a proposé d'explorer, dans le contexte de la mise en place de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris, une ultime méthode en lien avec l'INSEE et la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL). Après plusieurs mois, les travaux ont mis en évidence que les données sur les modes de chauffage et les consommations théoriques d'énergie utilisées par l'INSEE créaient des écarts significatifs au regard de la réalité connue, empêchant toute exploitation complémentaire. Deux éléments peuvent expliquer ce décalage : tout d'abord, le kit méthodologique utilisé a été pensé pour l'échelle nationale et n'intègre donc pas les spécificités parisiennes ; ensuite, les niveaux de consommation énergétique des ménages s'appuient sur la base DPE. Or, cette donnée présente un taux de renseignement variable d'un territoire à l'autre avec pour conséquence une consommation du parc global estimée à Paris construite à partir d'un parc dont la répartition des modes de chauffage et des énergies s'écarte de celle observée sur le parc global, source de biais tant sur les niveaux de consommations que sur l'évaluation des factures énergétiques. Cette conclusion confirme ce que l'expérience de terrain laissait entrevoir : le phénomène ne peut pas être appréhendé uniquement par la donnée statistique.

Le présent — et premier — rapport d'activité de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris retrace les étapes de cette mise en place et propose des perspectives. Il présente **les enseignements d'une mobilisation collective inédite** (une quarantaine d'acteurs de la précarité sont intervenus dans le cadre des travaux) et les outils construits en 2025 :

- une cartographie-annuaire des acteurs permettant à la fois de visualiser les niveaux de contact existants ou à créer et de faciliter la mise en relation et la coordination entre les acteurs et les usagers

- des profils types d'usagers qui montrent la diversité des situations rencontrées et les besoins d'accompagnement associés;
- les premières bases des parcours usagers visant à illustrer les différentes étapes de l'accompagnement et à tirer les enseignements d'une mobilisation collective inédite.

Ce premier rapport marque aussi une nouvelle étape : l'adoption, d'une part, d'une charte de fonctionnement pérennisant la méthode OPE-Paris et d'autre part d'un plan d'action fondé sur les trois priorités souhaitées par l'exécutif parisien :

- lutter contre le non-recours;
- adapter les politiques publiques aux réalités locales;
- faire du plaidoyer.

L'Observatoire de la précarité énergétique à Paris s'affirme ainsi comme un outil vivant, dépassant les limites des chiffres, qui, sur ce sujet, peuvent être davantage source de confusion que de compréhension. La conclusion s'impose : face à la **situation des ménages, il est plus urgent d'agir que de chercher à mesurer.**

Demain, nous le souhaitons, c'est, au nombre de ménages accompagnés que l'on jugera la pertinence de notre action. Car, à Paris, on considère qu'environ 450.000 logements sont des passoires thermiques (c'est à dire classés E, F ou G) si l'on se réfère à une actualisation de l'étude de l'APUR (Note n° 212, juin 2022) réalisée par l'APC à la suite d'un changement de méthode de calcul.

La démarche de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris lui a valu une reconnaissance nationale : l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) présidé par l'ADEME l'a invité à rejoindre son réseau de partenaires 2025-2028. Plusieurs collectivités ont également choisi de suivre le modèle parisien. D'autres observatoires pourraient ainsi voir le jour et se regrouper, dans les prochaines années, au sein de l'ONPE pour échanger en partant des réalités concrètes des territoires plutôt que d'indicateurs statistiques.

La deuxième année de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris doit transformer l'essai. Les enseignements de la première année ont conduit la Ville et ses partenaires à proposer un plan d'action articulé autour de trois priorités :

- créer des parcours usagers clairs et coconstruits avec les ménages pour répondre au besoin de lutter contre le non-recours;
- **remplacer le Slime par un dispositif plus lisible à l'échelle de la capitale** en adaptant les réponses selon les publics et en capitalisant sur les retours d'expérience pour répondre à l'enjeu d'adapter les politiques publiques;
- contribuer aux réflexions nationales, en rejoignant les partenaires officiels de l'ONPE afin de développer les synergies et proposer des actions de plaidoyer qui pourraient être utiles, à terme, aux actions de la Ville de Paris en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

Aucune donnée brute ne permet aujourd'hui d'asseoir sereinement une politique publique. C'est l'action, nourrie par les expériences de terrain et par la parole des ménages, qui ouvre la voie. En accordant une place centrale aux usagers et à leurs parcours, l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris devient à la fois un outil de connaissance vivante, un espace de coopération et un levier de transformation.

II. Mise en place une méthode d'observation innovante partagée

1. Prémices de l'émergence de la question dans les pays de l'Union européenne

L'article «Les indicateurs de la précarité énergétique en France» (Charlier, Risch, Salmon, 2015) souligne que chaque indicateur pris isolément reste insuffisant pour appréhender le phénomène. Il propose de croiser données monétaires, caractéristiques des logements et pratiques de consommation, et insiste sur l'intérêt d'une approche graduée plutôt que d'un seuil unique, afin de mieux saisir la diversité des situations de ménages concernés.



L'OPE-Paris s'inscrit dans la continuité de ces recommandations en cherchant à dépasser un indicateur unique pour croiser dimensions sociales, territoriales et énergétiques, et construire une lecture graduée des risques de précarité.

La terminologie apparaît pour la première fois au Royaume-Uni (fuel poverty), portée par des associations militantes et des personnalités souhaitant alerter sur un risque accru de mortalité hivernale en raison de la hausse des prix de l'énergie.

2006—2009 : programme européen EPEE.

Années 2000 : politiques publiques dédiées au Royaume-Uni.

En France, la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour **l'Environnement** (Grenelle II) introduit pour la première fois une définition juridique : *«Est en situation de précarité énergétique (...) une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.»*

Mars 2011: création de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), à la suite du Grenelle de l'environnement, réunissant 28 partenaires.

C'est dans ce contexte, et face aux limites des approches strictement statistiques, que Paris a engagé à partir de 2022 un travail pour définir son propre observatoire. Entre 2022 et 2024, la Ville et ses partenaires ont cherché à adapter les méthodes d'analyse aux réalités locales et à structurer un **observatoire parisien d'action**, plus proche des ménages et de leurs parcours.

2. L'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) : fruit d'une volonté politique et d'une intelligence collective

Depuis plus de dix ans, les plans Climat successifs de la Ville de Paris ont affirmé une conviction forte : la transition écologique ne sera durable que si elle est socialement juste. Dans l'édition 2018 du Plan Climat Air Énergie, il est inscrit que Paris établira un pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique dont les bases sont présentées.

Extrait du plan climat 2018

Lutter contre la précarité énergétique, c'est lutter contre le changement climatique

Pour quantifier la précarité énergétique, il est d'usage de prendre en compte les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans leur logement.

À Paris, ce sont environ 77 000 ménages qui sont en situation de précarité énergétique. Afin de répondre spécifiquement à cet enjeu, d'ici 2020, la Ville de Paris établira un pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec les acteurs du territoire, avec pour objectif de réduire la précarité énergétique de 20 %.

À partir d'un diagnostic local précis et partagé prenant en compte l'ensemble des actions entreprises jusqu'à présent, les partenaires (Ville, Anah, DRIHL, Région IDF) définiront un plan d'actions ciblées visant à mettre en place une politique de prévention de la précarité énergétique qui proposera des solutions techniques ainsi qu'un accompagnement social. Le pacte pourrait par exemple prendre appui sur un Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie (FSATME) destiné à aider les locataires et propriétaires occupants modestes à financer la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie.

La Ville de Paris s'attachera également, en lien avec la mise en place du Chèque Énergie par l'État en 2018, à faire évoluer ses aides et interventions en faveur des ménages parisiens en difficulté (volet énergie du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), aides et actions du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, des services sociaux de proximité, etc.). En plus des aides au paiement des factures, ces dispositifs couvrent des actions de prévention des risques de précarité énergétique, notamment par la maîtrise des usages et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les partenaires de la Ville, en particulier les fournisseurs d'énergie, seront sollicités afin de renforcer les moyens pour lutter contre la précarité énergétique.

Le Premier Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique (2022–2026) a été adopté par le Conseil de Paris en novembre 2021. Il se présente sous la forme d'un programme structuré autour de 17 actions opérationnelles qui trouvent leur source dans le plan climat.

Parmi elles, l'action 6 prévoit de «Favoriser la mise en place d'un Observatoire parisien de la précarité énergétique».

Action 6* : Favoriser la mise en place
d'un Observatoire parisien de la précarité énergétique

Objectif

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) existe depuis 2011 et constitue un lieu de connaissances et de débats essentiel sur les sujets de la précarité énergétique en France.

L'ONPE a pour objectif principal la mise en commun et le traitement des informations existantes sur la précarité énergétique. Il cherche à mettre en perspective et à produire des données fiables, cohérentes et comparables aussi bien sur le phénomène de la précarité énergétique que sur les dispositifs et les aides financières qui visent à le prévenir et à en limiter l'ampleur. Les informations obtenues le sont le plus souvent au niveau national ou bien constituent des éléments qualitatifs qui peuvent être inadaptés à certains territoires.

L'objectif de cette action est de pouvoir constituer un Observatoire parisien de la précarité énergétique d'ici fin 2022.

Méthode

Les réalités de la précarité énergétique à Paris sont mal connues aujourd'hui. Il est proposé de lancer un groupe de travail sur les conditions, objectifs et modalités d'un éventuel Observatoire parisien de la précarité énergétique.

Pilotage

Copilotage entre la Direction de la Transition Écologique et du Climat et la DASES-CASVP

* Du programme Parisien de lutte contre la précarité énergétique (2022-2026)

Pour mener à bien cette action, la DTEC a sollicité l'aide de l'Observatoire social de la DSOL pour challenger l'affirmation qu'«À Paris, ce sont environ 77 000 ménages qui sont en situation de précarité énergétique» et identifier par quel levier il serait possible de «réduire la précarité énergétique de 20 %.»

3. Les étapes de la **mise en place de l'Observatoire** (2022 à 2024)

3.1 Quantifier la précarité énergétique

Pour quantifier la précarité énergétique à Paris, le Plan Climat Air Énergie de Paris de 2018 avançait le chiffre de 77 000 ménages concernés. Puis, le Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique 2022–2026, adopté en novembre 2021, retenait une estimation différente : 70 000 personnes. La juxtaposition de ces deux sources, révélatrice d'une difficulté bien réelle, a incité la DTEC et la DSOL à entreprendre un travail de décryptage, afin de comprendre l'origine de ces écarts et de poser les jalons d'une estimation plus robuste.

Plan Climat Air Énergie de Paris (2018) «À Paris, ce sont environ 77 000 ménages qui sont en situation de précarité énergétique.»

Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique (2022-2026) :

L'INSEE estime qu'environ 70 000 personnes se trouvent en situation de précarité énergétique à Paris, c'est-à-dire qu'elles ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins énergétiques élémentaires dans leur logement (INSEE 2018).

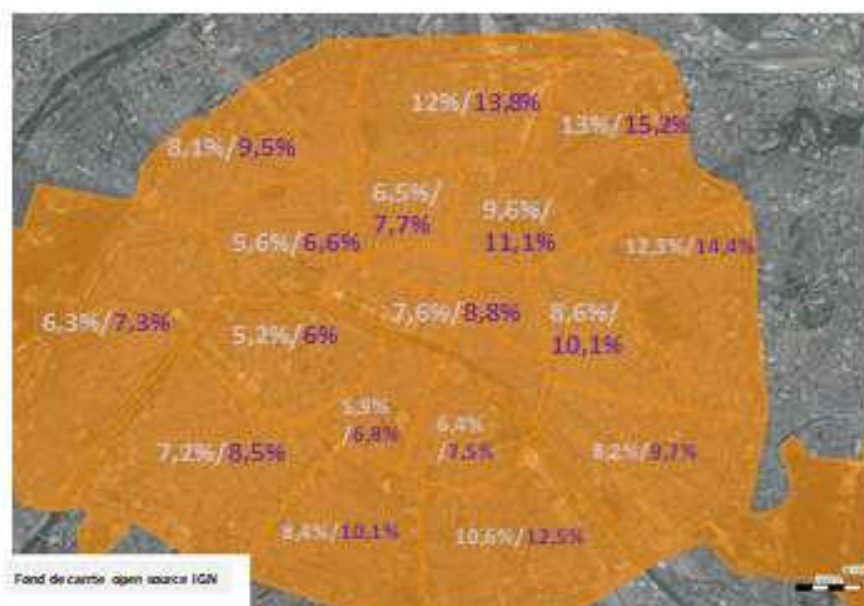
→ L'observatoire social de la DSOL a proposé un document de travail à la DTEC en 2023 portant une étude dont l'objectif était de produire une première estimation chiffrée de la précarité énergétique à Paris à **partir de l'indicateur national TEE_3D² de l'ONPE**, en l'adaptant aux spécificités locales.

Deux approches ont été testées : une standardisée, reposant sur le 3^e décile de revenu au niveau national (1479 € par unité de consommation), et une localisée, fondée sur le 3^e décile des revenus parisiens (1637 €). Selon la méthode retenue, entre 93 000 et 110 000 ménages parisiens seraient en situation de précarité énergétique, soit entre 9,1% et 10,6 % des foyers, un ordre de grandeur bien supérieur aux estimations auparavant citées (que ce soit 70 000 personnes ou 77 000 ménages cf. supra).



² Le TEE_3D (Taux d'Effort Énergétique — 3^e décile) est l'un des indicateurs de référence utilisés par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE). Il mesure la part des ménages dont les dépenses énergétiques liées au logement sont supérieures à un seuil (souvent fixé à 8 % du revenu disponible), en ciblant les ménages les plus modestes (c'est-à-dire dont le revenu se situe en dessous du 3^e décile de distribution nationale). Cet indicateur vise à croiser deux dimensions : le poids de la facture énergétique et le niveau de revenu.

Quelle que soit l'approche, un niveau de précarité énergétique estimée supérieur à la moyenne parisienne, pour les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, et dans une moindre mesure pour le 10^{ème} arrondissement.

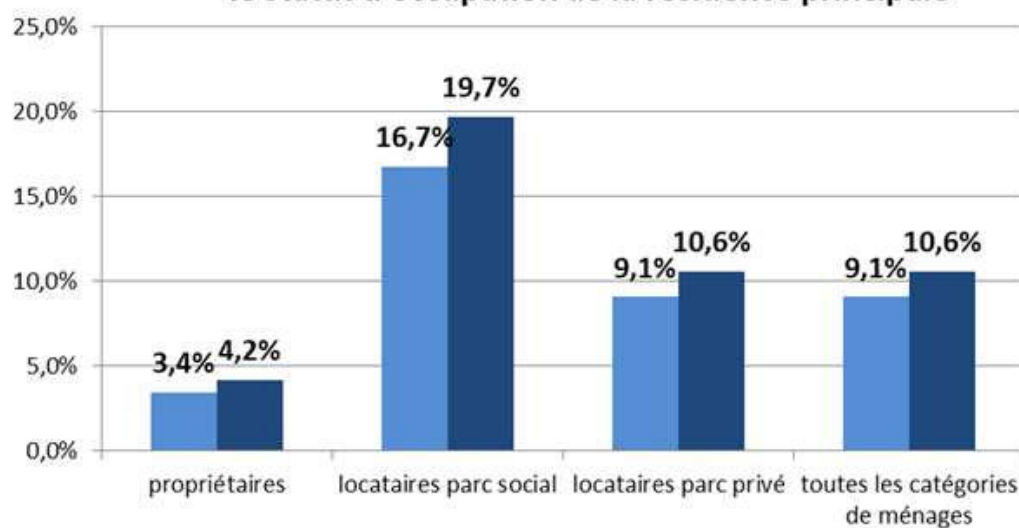


Tout Paris approche A : 9,1%

Tout Paris approche B : 10,6%

42

Estimation du % de ménages parisiens en situation de précarité énergétique selon l'indicateur TEE_3D en 2020, selon le statut d'occupation de la résidence principale



■ approche A : estim nb de ménages en situation de précarité énergétique selon indicateur TEE_3D et sur la base du 3ème décile France métropolitaine (1479€)

■ approche B : estim nb de ménages en situation de précarité énergétique selon indicateur TEE_3D et sur la base du 3ème décile parisien (1637€)

L'observatoire social souligne que ces premiers chiffres méritent d'être mis en perspective avec d'autres approches ou une adaptation plus fine des outils de calcul, fondée sur les réalités parisiennes. Il propose par exemple de réfléchir à l'appréhension d'un taux d'effort énergétique propre à Paris, en mobilisant des données d'activité internes (comme les ménages bénéficiaires du FSL) ou encore des données externes issues des fournisseurs d'énergie. Il suggère également que l'approche centrée sur l'indicateur TEE_3D (indicateurs monétaires et la consommation d'énergie) gagnerait également à être complétée par une lecture plus globale des risques de précarité énergétique croisant territoires, publics et typologies d'habitat.

Elle pourrait ainsi s'appuyer, grâce aux fichiers détaillés du recensement, sur les profils des ménages par arrondissement (composition, âge du référent, ancienneté et typologie du bâti, mode d'occupation du logement, mode principal de combustible utilisé). En croisant ces éléments avec les revenus fiscaux associés à ces typologies de ménages, un tel travail approfondi pourrait conduire à la **construction d'un véritable** indice de risques de précarité énergétique.

Si la transposition de la méthode de calcul de l'ONPE aboutit à «environ 100 000 ménages», on comprend que cela n'est pas le reflet de la réalité territoriale.

Pour cette raison, l'Observatoire social a recommandé à la DTEC de retenir la formulation «environ 100 000 ménages concernés à Paris», tout en déconseillant d'en faire un argument de communication.

Les différences relevées dans les références antérieures (70 000 personnes ou 77 000 ménages) tenaient à une simple erreur de réécriture entre individus et foyers, ce qui montre combien ces exercices statistiques sont sensibles. Selon les données fiscales 2020, Paris compte 1032431 ménages pour 2029028 personnes, soit en moyenne 1,97 personne par ménage. Dès lors, selon que l'on raisonne en «personnes» ou en «ménages», l'ordre de grandeur peut quasiment doubler.³

L'estimation actuelle d'«environ 100 000 ménages» provient de l'indicateur national TEE_3D appliqué aux données parisiennes, sur la base des revenus fiscaux 2019 (fichier Filosofi 2020) et de l'enquête nationale logement 2013 — la dernière disponible, l'édition 2020 n'ayant toujours pas été publiée en 2025. Cet indicateur met surtout en évidence les ménages aux dépenses d'énergie élevées, sans refléter les privations, la sous-consommation ou les inconforts estivaux, très présents à Paris. Retenir cet ordre de grandeur est utile en interne, mais en faire un élément de communication publique exposerait à un double risque : laisser penser à un objectif politique non maîtrisé et non atteint (alors que seuls 800 ménages ont été signalés en trois ans), et donner prise aux critiques qui se focaliseraient sur ce chiffre, au détriment de la réalité complexe et multiforme que l'Observatoire s'attache à documenter.

³ 70 000 personnes correspondent à environ 36 000 ménages, tandis que 77 000 ménages représentent près de 152 000 personnes (source : Insee-DGFIP, Filosofi 2020 – 1,97 personne par ménage fiscal à Paris).

Focus sur l'étude de l'observatoire social de la DSOL

L'étude apporte des éléments structurants pour la compréhension du phénomène : elle met en lumière les écarts selon les sources de revenus, les territoires les plus exposés (13^e, 18^e, 19^e, 20^e), ainsi que la forte incidence de la précarité énergétique dans le parc social parisien. Elle confirme la nécessité d'une approche croisée entre niveau de vie, statut d'occupation, performance énergétique et composition des ménages.

Mais cette tentative de quantification révèle aussi les limites structurelles d'un exercice fondé sur des données statistiques anciennes :

– Les revenus mobilisés datent de 2019 (source : Filosofi 2020), les conditions de logement de 2013, et l'Enquête Nationale Logement 2020 n'était pas encore disponibles au moment de l'étude.

– Les indicateurs nationaux, appliqués à Paris (notamment le seuil de 8 % de revenus consacrés aux dépenses d'énergie, dit «taux d'effort»), reposent sur des conventions méthodologiques discutables dans un contexte marqué par un niveau de vie et de loyers élevés. Les premiers enseignements du Slime parisien montrent que 70 % des ménages suivis sont plutôt confrontés à des situations de privation que de surconsommation. Ainsi, seuls 30 % environ relèveraient réellement d'un taux d'effort énergétique élevé. Ces proportions proviennent du retour d'expérience du Slime sur ses deux premières années de mise en œuvre (2023-2024), à partir de l'analyse de 929 signalements et 230 diagnostics réalisés par Soliha. Ce constat met en évidence la prédominance des privations à Paris, mais doit être manié avec prudence compte tenu du nombre encore limité de diagnostics exploités. L'indicateur de taux d'effort apparaît donc peu pertinent à l'échelle parisienne.

– L'analyse n'intègre pas les données de consommation réelles, faute d'accès aux fichiers des fournisseurs d'énergie.

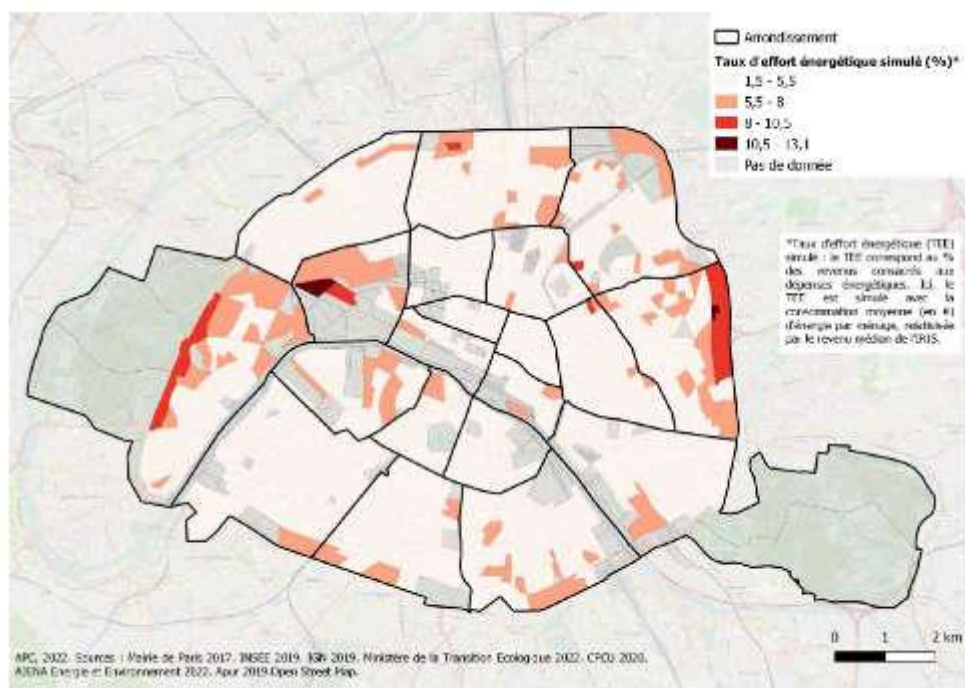
En tentant de vérifier la donnée du nombre de ménages en situation de précarité énergétique à Paris, et d'en comprendre le mode de calcul, la DTEC et la DSOL ont mis au jour non seulement l'absence de donnée fiable consolidée, mais surtout l'impossibilité de quantifier précisément la précarité énergétique à Paris avec les outils actuels.

Cet écart met en lumière la première divergence entre la vision qu'avait la Ville de Paris en 2018 (77 000 ménages concernés) et la réalité du terrain, qui révèle une complexité bien plus grande du phénomène.

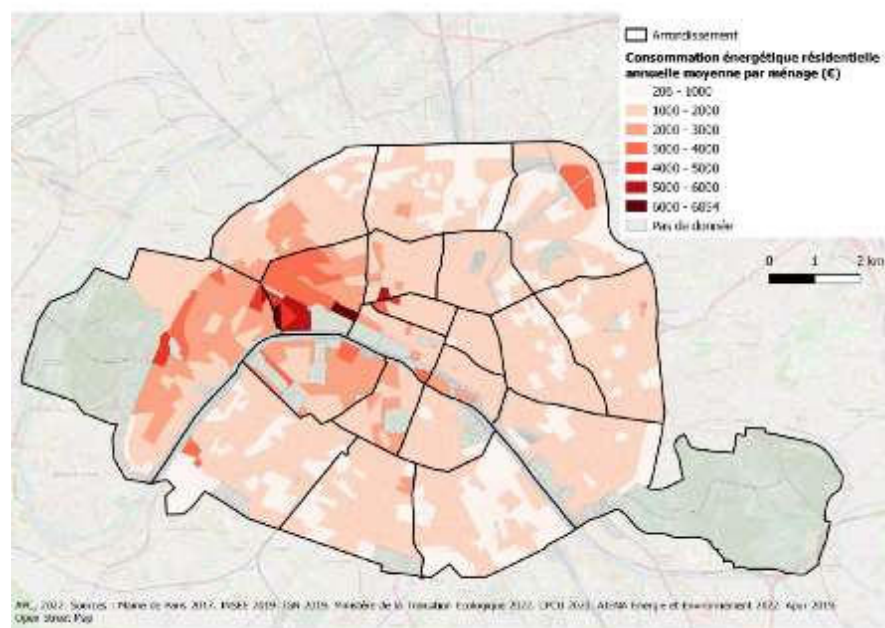
Ces limites méthodologiques illustrent la difficulté à quantifier rigoureusement un phénomène multidimensionnel, évolutif et intimement lié aux conditions de vie locales.

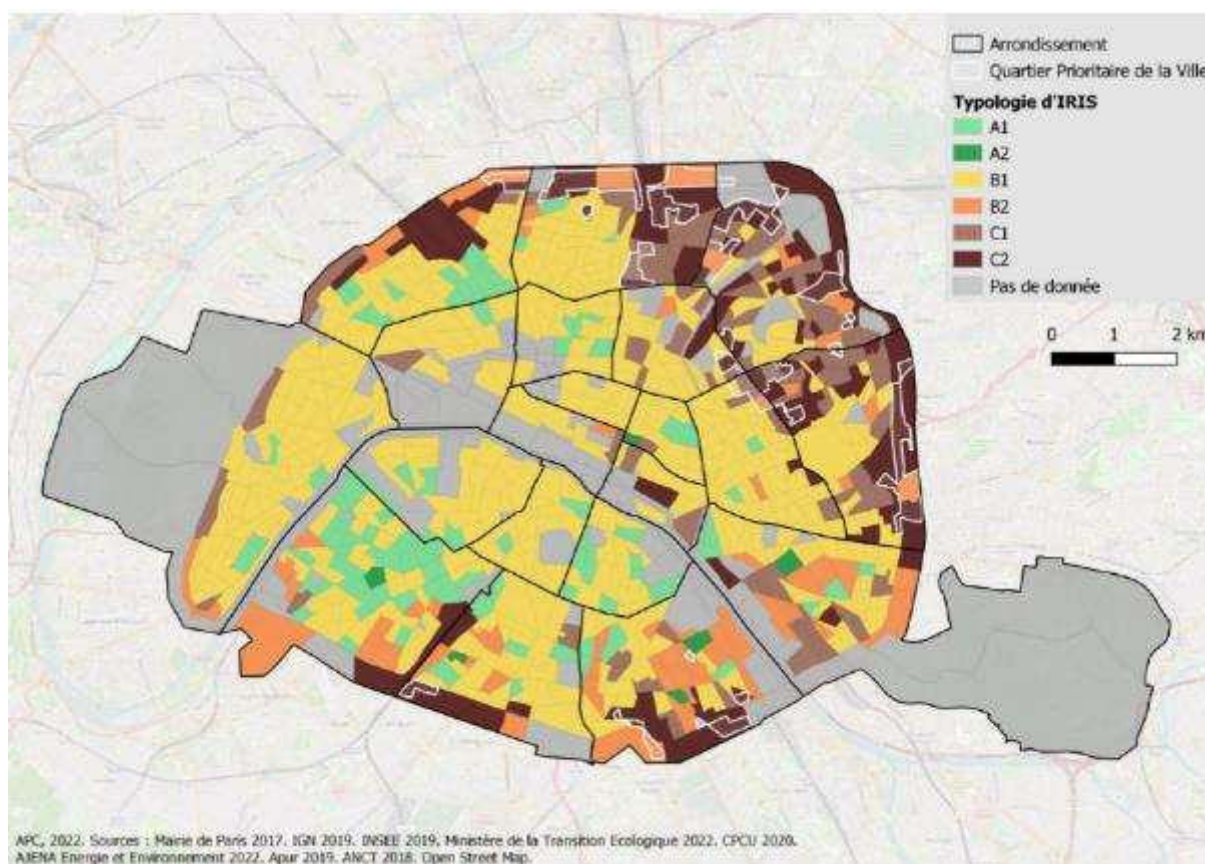
→ **L'Agence Parisienne du Climat** a également mené une étude avec son pôle observatoire en se basant sur le même indicateur le plus classique de la précarité énergétique : Taux d'effort énergétique (TEE) > 8 % et parvenait aux mêmes conclusions à partir d'une autre méthode, après avoir tenté de cartographier le phénomène sur le territoire

- La précarité énergétique est présente de manière diffuse à Paris
- Le taux d'effort énergétique (TEE) montre surtout un type de précarité énergétique : les foyers en chauffage collectif
- Limite de l'étude : la restriction de chauffage



La consommation issue de la cartographie ne montre pas ce que nous attendions, elle ne mesure pas l'important phénomène de restriction choisie ou subie (panne de chauffage).





L'APC propose cette première cartographie de la PE à Paris réalisée à partir du revenu médian de chaque IRIS et du Taux d'effort énergétique

3.2 Identifier des indicateurs pour en suivre l'évolution

Plusieurs groupes de travail se sont réunis à l'automne 2022 pour définir les indicateurs les plus pertinents à suivre dans le cadre de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris), avec l'objectif de construire un système lisible, mobilisable et fondé sur les réalités locales.

Ces échanges ont permis de valider une démarche rigoureuse, collaborative et structurée, posant les fondations d'un observatoire parisien « idéal », apte à documenter la précarité énergétique dans toute sa complexité.

L'objectif partagé était de mobiliser des données existantes ou à structurer, tout en intégrant les limites des indicateurs nationaux (taux d'effort, sensation de froid...), et en prenant en compte des dimensions souvent invisibilisées : non-recours, auto-restriction énergétique, vétusté du bâti, poids des loyers à Paris, etc.

Les services de la Ville de Paris impliqués dans ce travail — DTEC, DLH, DSOL — ainsi que l'Agence Parisienne du Climat (APC) ont envisagé d'associer également les fournisseurs et distributeurs d'énergie, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), ainsi que des associations locales.

Le travail a permis de recenser une trentaine de données, regroupées en six grandes familles :

- Caractéristiques des ménages (typologie, revenus, signes de précarité énergétique);
- Typologie et état du logement (ancienneté, vétusté);
- Données liées à la rénovation énergétique;
- Signalements (non-recours, impayés, habitat indigne...);
- Aides perçues (FSL, chèque énergie, dispositifs locaux);
- Taux d'effort énergétique (rapport revenus/dépenses/loyers).

Environ la moitié de ces données est déjà accessible (fichiers Filosofi⁴ — revenus par IRIS, [données GRDF/ENEDIS](#) (cf3.4), Slime, Service Technique de l'Habitat (STH)⁵, Fonds de Solidarité Logement (FSL)⁶, chèque énergie⁷... ONPE avril 2023)

La diversité des partenaires mobilisés est ici déterminante : chacun contribue par ses données, son expertise ou sa proximité avec les publics à la construction d'indicateurs réellement représentatifs de la précarité énergétique parisienne.

Lors de la première masterclass organisée par le réseau C40 à Varsovie en avril 2023, une première structuration du futur Observatoire parisien a été amorcée. L'approche proposée consistait à considérer la diversité des partenaires non comme un empilement d'acteurs, mais comme un écosystème dynamique, articulé autour de trois logiques :

- les partenaires déjà engagés, qui contribuent activement à la production de données, à la connaissance des publics ou à la mise en œuvre de l'action. Ces «soutiers» du quotidien sont indispensables pour ancrer l'Observatoire dans le réel;
- les partenaires à mobiliser davantage, qui disposent de ressources, d'expertises ou de relais mais dont l'implication reste encore incomplète. Leur montée en puissance suppose une meilleure articulation, des outils de coopération adaptés, et parfois la levée de freins institutionnels ou opérationnels ou financiers;

⁴ Le fichier Filosofi (Fichiers LOcaux SOcio-Fiscaux), produit par l'INSEE, croise les données fiscales et sociales afin de mesurer les revenus localisés des ménages. Il fournit des indicateurs homogènes à l'échelle fine (IRIS, commune, département), utilisés notamment pour analyser la pauvreté monétaire, les inégalités et la structure des revenus.

⁵ Le Service technique de l'habitat (STH) de la DLH exerce, pour la Ville de Paris, le pouvoir de police spéciale en matière de lutte contre l'habitat indigne et la non-décence, en lien avec la Préfecture et l'ARS Île-de-France, qui cofinance son action.

⁶ Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), financé par le Département de Paris et géré par la CAF, attribue des aides financières aux ménages en difficulté pour le paiement de leur loyer, de leurs charges ou de leurs factures d'énergie. Les données disponibles portent notamment sur le nombre de bénéficiaires, les montants accordés et leur répartition par arrondissement.

⁷ Le chèque énergie, instauré par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et généralisé en 2018, est une aide nationale attribuée sous condition de ressources pour le paiement des factures d'énergie ou de certains travaux de rénovation. À compter de 2025, son barème et ses modalités d'attribution ont évolué afin de mieux cibler les ménages modestes et de limiter le non-recours. À Paris, les données disponibles concernent principalement le nombre de chèques émis et utilisés, permettant d'estimer le niveau de non-recours à ce dispositif.

– les partenaires à prospecter, issus notamment de la recherche, de l'innovation sociale ou de l'engagement citoyen, et qui peuvent apporter des regards neufs, des méthodes agiles ou des alertes précieuses. Leur intégration à la gouvernance permettra d'enrichir les approches et d'ouvrir de nouveaux champs d'action.

Cette lecture dynamique a permis de clarifier les complémentarités, d'identifier les manques, et de poser les bases d'une gouvernance élargie et évolutive. Elle a notamment conduit la DTEC à renforcer le lien avec les milieux de la recherche, jusqu'ici peu présents dans les dispositifs parisiens. Ces ajustements ont permis à l'OPE-Paris d'atteindre, dès décembre 2024, un niveau de structuration suffisant pour engager ses travaux collectifs avec une quarantaine de partenaires, aujourd'hui mieux identifiés autour de trois fonctions clés : production de données, expertise thématique et proximité avec les publics.

3.3 Trouver la forme appropriée d'un observatoire local

Pour accompagner la Ville de Paris dans la définition d'un observatoire local adapté à son contexte, le C40 a financé une étude stratégique confiée au cabinet Énergies Demain, à l'issue d'un appel d'offres européen. Réalisée entre janvier et avril 2024, cette mission visait à formuler une première proposition à l'exécutif parisien et à redéfinir les attendus du projet.

L'étude a permis d'identifier cinq démarches inspirantes (Wakefield, Lisbonne, Grand Est, Seine-Saint-Denis, Bourgogne-Franche-Comté), dont deux étaient à l'arrêt au moment de l'étude (Wakefield et Grand Est). Les obstacles auxquels se sont heurtés ces deux derniers observatoires soulignent l'importance d'une gouvernance claire, d'un portage institutionnel durable et de ressources dédiées pour garantir la continuité des travaux.

Elle a également permis de confirmer la solidité des outils quantitatifs déjà identifiés par la Ville pour le suivi des indicateurs, tout en confortant le parti pris de concentrer les travaux de l'Observatoire sur une approche qualitative, centrée sur le vécu des ménages et l'analyse des parcours plutôt que sur la seule production de chiffres.

Ce travail de préfiguration a jeté les bases d'un observatoire pionnier, articulant repérage, coordination, analyse et plaidoyer. Il a également mis en évidence une limite importante : la complexité et la profusion des indicateurs envisagés rendaient leur appropriation difficile pour les partenaires de terrain, soulignant le besoin d'une simplification et d'une meilleure lisibilité.

Ce travail de préfiguration a défini un socle de missions essentielles — gestion de données, animation du réseau de partenaires et contribution à la réflexion nationale et internationale — auxquelles pouvaient s'ajouter des compléments, selon les besoins et les orientations politiques.

Les missions : un socle et des compléments possibles



Un socle et des compléments possibles : la structuration proposée par Énergies Demain

Le schéma proposé par Énergies Demain reste en filigrane du fonctionnement actuel de l'OPE-Paris. En revanche, le volet initial consacré à la « gestion des données disponibles » n'a pas été repris en tant que tel. Les travaux menés depuis ont montré que l'analyse statistique, bien qu'utile à la compréhension du phénomène, ne suffisait pas à fonder une politique publique à l'échelle parisienne. Les partenaires ont souligné la priorité d'une **organisation concrète de l'écosystème d'acteurs** et d'un renforcement des coopérations de terrain, plutôt que la production de nouvelles études éloignées des ménages en difficulté.

Dans cette logique, le volet « animation de réseau » a pris une place beaucoup plus centrale que celle initialement envisagée : il est devenu le moteur de la dynamique collective, garantissant une observation vivante, partagée et directement reliée à l'action.

Focus sur les observatoires



Observatoire local de Wakefield (GB)

Observatoire régional de la précarité énergétique en Grand Est (FR)

Observatoire départemental de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis (FR)

Observatoire régional climat air énergie en Bourgogne Franche Comté (FR)

Réflexion pour la création d'un observatoire local à Lisbonne (PT)

Les cinq initiatives locales ou régionales portant sur la précarité énergétique, chacune apportant des enseignements utiles à la préfiguration de l'Observatoire parisien.

– Wakefield (Royaume-Uni) : premier observatoire local dédié à la précarité énergétique (2009). Centré sur la consolidation et la mise à disposition de données locales, il a cessé son activité faute de portage institutionnel et de financement pérenne, illustrant l'importance d'une gouvernance stable et de ressources durables.

– Lisbonne (Portugal) : quatre enquêtes ménages coordonnées par l'agence Lisboa E-Nova et l'Université de Lisbonne pour mesurer le lien entre coût, confort et santé. L'expérience souligne la pertinence des approches croisées entre énergie, habitat et santé publique, ainsi que le rôle moteur de la recherche dans la compréhension fine des vulnérabilités.

– Grand Est (France) : observatoire régional de la précarité énergétique initié par la DREAL en 2019. L'activité s'est progressivement interrompue après 2021, rappelant la nécessité d'une animation continue, d'une coordination interinstitutionnelle claire et d'une mutualisation effective des rôles entre services régionaux.

– Seine-Saint-Denis (France) : démarche départementale en cours de structuration, articulée à une «Alliance départementale» rassemblant les acteurs du logement, de l'énergie et du social. Ce modèle voisin constitue une opportunité de coopération et d'expérimentation métropolitaine, particulièrement utile pour Paris.

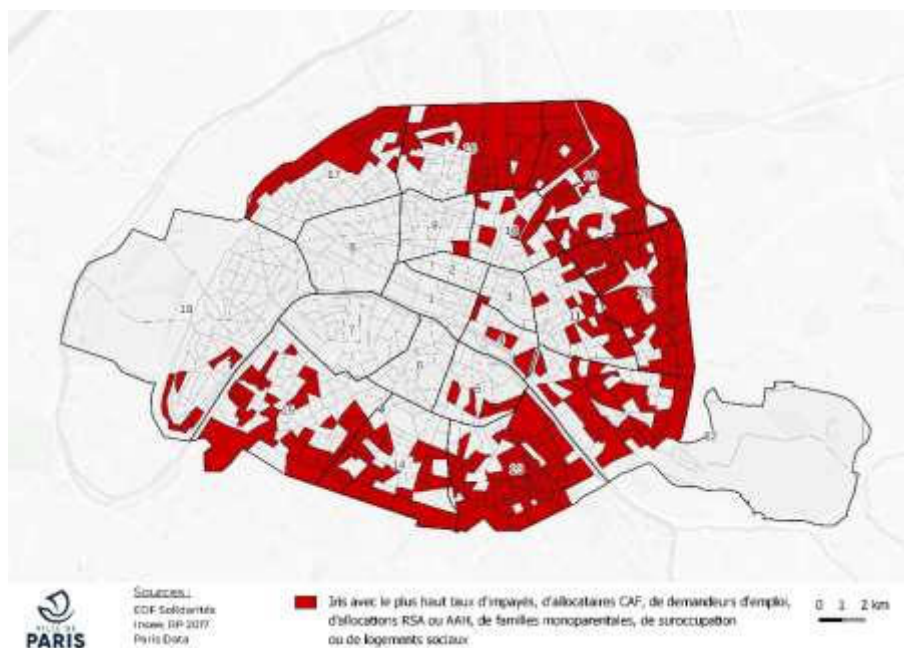
– Bourgogne-Franche-Comté (France) : l'Observatoire régional Énergie-Climat-Air (ORECA) assure un suivi global des politiques énergie-climat. La précarité énergétique y figure comme un volet du champ "Énergie", à partir d'indicateurs ONPE (GéoDIP) limités aux niveaux régional et départemental. Cette approche, utile pour le suivi macro des tendances, montre toutefois les limites d'une lecture trop large pour analyser finement les situations vécues par les ménages.

Enseignement transversal : ces exemples montrent que la réussite d'un observatoire repose autant sur la qualité des données que sur la stabilité du portage politique, la clarté des missions et la continuité de l'animation partenariale.

3.4 Première tentative de lecture des indicateurs disponibles

La DTEC a entrepris de consolider les indicateurs existants (Juillet 2024) pour un premier socle de connaissance partagé

Le croisement des indicateurs européens et municipaux a permis de consolider les données locales et de bâtir un socle initial fiable pour engager une première analyse exploratoire. Cette étape a mis en évidence les limites d'une approche fondée uniquement sur des données brutes ou administratives : la précarité énergétique échappe aux lectures purement techniques et nécessite une mise en contexte croisée des données.



Iris les plus impactés par les différents indicateurs de la précarité énergétique en 2024

Lecture de la carte Iris les plus impactés par les différents indicateurs de la précarité énergétique

À l'observation des différents indicateurs de vulnérabilité, d'état du bâti et des impayés d'électricité, il apparaît que certaines zones sont plus impactées que d'autres :

Les Iris limitrophes au périphérique de Paris ressortent clairement, traçant une ligne quasiment continue du 17^e arrondissement jusqu'au sud du 16^e arrondissement, suivant le boulevard des maréchaux et s'arrêtant au début du boulevard Exelmans ;

Les zones les plus touchées sont dans l'est et le nord-est de Paris. Les arrondissements les plus touchés sont les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e, avec un aplat de rouge allant du milieu du 18^e (début de la Goutte d'Or) jusqu'au milieu du 13^e (place d'Italie) ;

Les 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e arrondissements ressortent aussi, avec quelques Iris très impactés répartis sur leur territoire.

Cette tendance géographique est principalement définie par les indicateurs de vulnérabilité des populations et des impayés d'EDF. La répartition des données relevant de l'état du bâti et de la connaissance des logements est plus homogène sur le territoire parisien et ne permet pas d'isoler des zones plus sévèrement impactées que d'autres.

Quelques constats clés issus de cette phase :

- Les DPE classés E, F ou G, croisés avec l'année de construction, ne corrélaient pas avec les zones d'impayés d'énergie. Ces diagnostics sont plus fréquents dans les quartiers centraux, mieux dotés, où résident des ménages souvent plus aisés.
- Le montant total des dettes avec le fournisseur historique d'électricité EDF est relativement homogène sur le territoire parisien, tandis que le nombre d'impayés est concentré dans le nord-est de Paris — ce qui montre que l'ampleur des dettes ne reflète pas nécessairement l'intensité de la précarité.
- Les aides sociales à l'énergie, en hausse en 2023, suivent des logiques territoriales hétérogènes selon les dispositifs, rendant difficile une cartographie fine et dynamique.

En revanche, les indicateurs de vulnérabilité sociale (allocataires CAF, familles monoparentales, ménages en suroccupation...) présentent une forte corrélation avec les situations d'impayés et les territoires identifiés comme les plus à risque. L'étude souligne donc la nécessité d'un repérage appuyé sur des données croisées, nourries par l'expertise locale et les retours de terrain.

Malgré l'ambition initiale de mobiliser différentes familles d'indicateurs (état du bâti, situations sociales, recours aux aides, impayés...), aucun indicateur isolé ne permet de qualifier précisément la précarité énergétique à Paris.

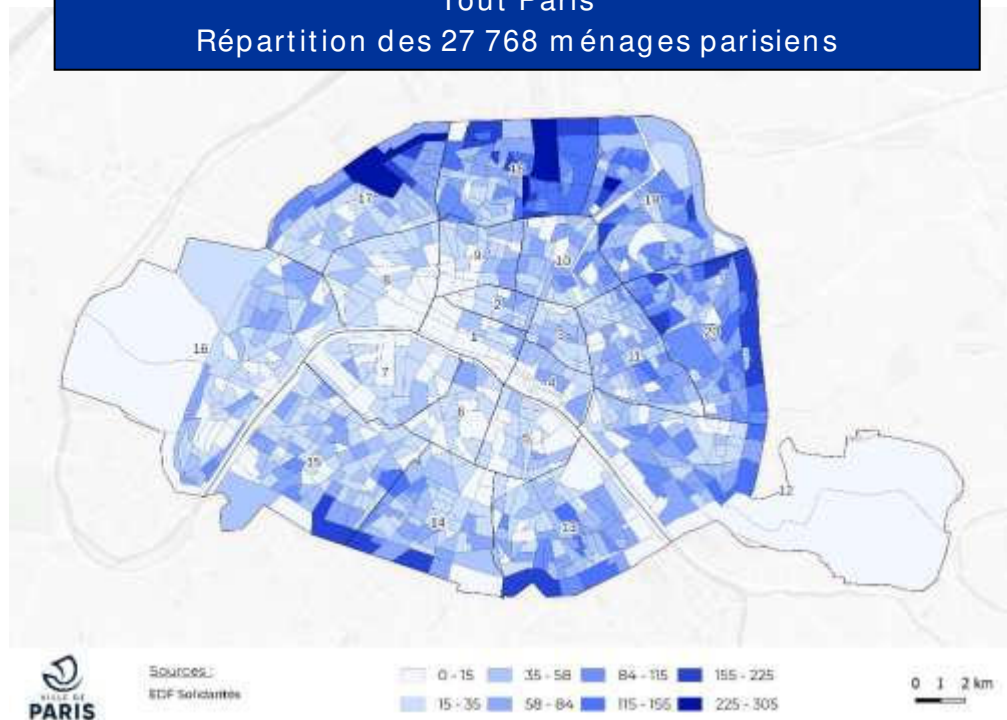
Face à ce constat, la DTEC a souhaité réinterroger ses méthodes et a organisé, en lien avec le réseau des villes C40, un atelier dédié à Lisbonne en septembre 2024.

Focus sur une expérimentation locale : analyse des impayés avec le fournisseur **historique d'électricité EDF**

Parallèlement aux échanges internationaux, la Ville de Paris a engagé une expérimentation locale à partir des fichiers d'impayés d'EDF, pour tester concrètement l'exploitation de données existantes. Ce travail a été mené en deux temps par la DTEC, puis la DSOL, dans le cadre de l'expérimentation « territoire Zéro Non-Recours » avec des résultats précieux pour affiner le repérage.

Entre mai 2023 et avril 2024, la DTEC a exploité plus de 60 000 lignes de données brutes transmises par EDF Solidarité (soit **27 768 ménages en situation d'impayés**, schéma ci-dessous). Ces fichiers, transmis mensuellement, décrivent les situations de réduction ou coupure d'énergie. Leur traitement a permis de structurer une première base d'analyse territoriale. Ces fichiers, envoyés « au fil de l'eau », rassemblent des informations hétérogènes sur les ménages en situation de réduction ou coupure d'énergie (nom, adresse, montant de la dette, période de consommation, option tarifaire). La DTEC a structuré ces données pour proposer un premier portrait quantitatif : nombre d'impayés par mois, par adresse, par quartier, analyse des montants de dettes, saisonnalité des impayés, etc. Cette cartographie met en évidence une concentration des impayés dans les arrondissements du nord et de l'Est parisien (18^e, 19^e, 20^e), ainsi qu'une hausse sensible des signalements à la fin de l'hiver.

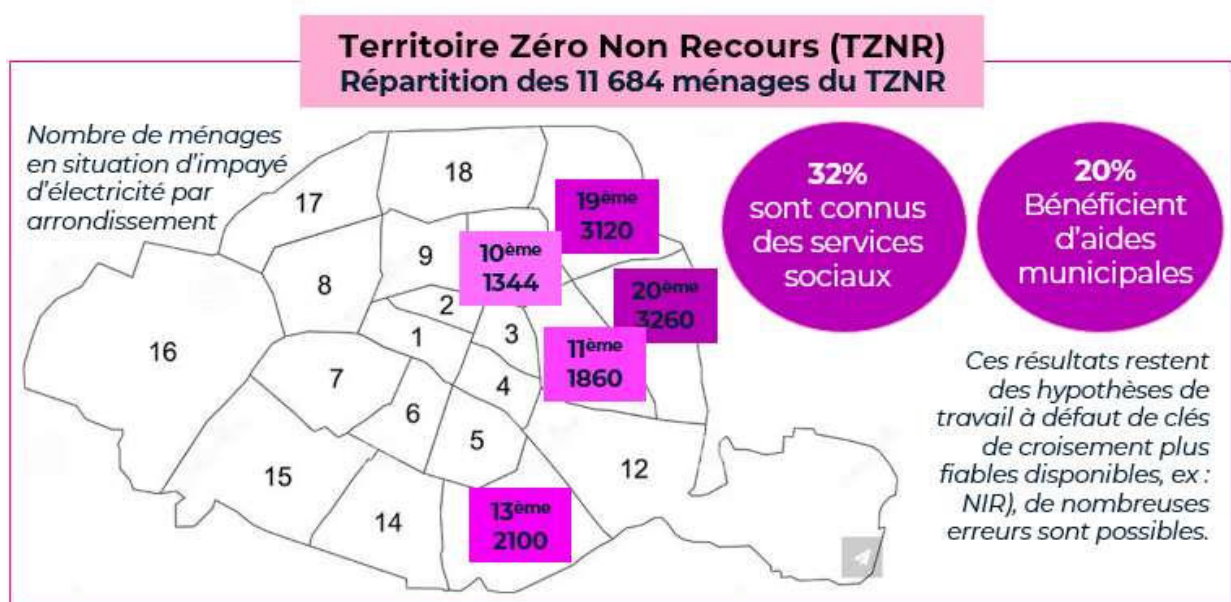
Tout Paris Répartition des 27 768 ménages parisiens



Ce travail pionnier a permis une première mise en visibilité, mais il reste partiel : les données brutes ne disent rien des parcours sociaux ou des besoins d'accompagnement des ménages concernés.

Pour enrichir cette lecture, la DSOL a repris le fichier consolidé des impayés et l'a croisé avec deux sources internes :

- ISIS, logiciel des services sociaux parisiens (suivi par un travailleur social) ;
- PIAF, base des aides sociales facultatives versées par la Ville.



Le croisement mené par la DTEC et la DSOL a nécessité plusieurs étapes de décryptage : suppression des doublons dans le fichier des impayés transmis par les fournisseurs d'énergie, puis appariement avec deux systèmes d'information distincts.

Le premier, ISIS, a permis d'identifier les personnes bénéficiant d'un suivi social ; le second, PIAF, celles percevant des aides municipales. Les résultats obtenus doivent être interprétés avec précaution car le croisement réalisé sur le seul nom-prénom comporte de nombreuses limites. Cependant, ce travail minutieux a montré que, sur 11684 personnes en impayés recensées dans cinq arrondissements de l'expérimentation TZNR, près d'un tiers seulement étaient connues des services sociaux ou bénéficiaires d'aides. L'exercice illustre à la fois l'intérêt de ces croisements pour objectiver le non-recours, et les limites techniques liées à la qualité et à l'harmonisation des bases de données.

L'analyse croisée des impayés confirme leur intérêt en tant que signal d'alerte localisable. Reste à structurer un dispositif permettant de les mobiliser de façon systématique dans le parcours d'accompagnement.

Le traitement de ces données se heurte à plusieurs obstacles :

- Des formats hétérogènes et peu structurés transmis par les fournisseurs d'énergie ;
- L'absence d'identifiants stables ou uniques, rendant les croisements laborieux ;
- Des envois par mails non sécurisés, exposant à des risques de non-conformité RGPD ;
- Une charge administrative lourde pour les équipes locales, avec parfois plus de 1000 situations à suivre par mois dans certains territoires.

La démarche de croisement menée par la DSOL ouvre ainsi une voie précieuse, qu'il faut renforcer : pour mieux repérer les ménages à accompagner, il faut structurer la circulation d'information, et bâtir un pilotage social des impayés à l'échelle territoriale.

3.5 Structurer les priorités d'enquête et renforcer la méthode : apports de la Masterclass de Lisbonne (septembre 2024)

En septembre 2024, la Ville de Paris a participé à une seconde masterclass du réseau C40, organisée à Lisbonne. Ces travaux ont permis de consolider les fondations méthodologiques de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) en clarifiant les priorités d'enquête à mettre en œuvre.

La DTEC avait identifié quatre objectifs majeurs pour guider cette structuration :

- Mieux identifier les publics concernés, en croisant les statuts d'occupation, les restes à vivre et le recours effectif aux dispositifs d'aide ;
- Cartographier finement les zones à risque, en mobilisant des indicateurs croisés et des cartes dynamiques ;
- Cibler les publics particulièrement exposés, notamment les étudiants, les personnes âgées isolées et les familles monoparentales ;
- **Interroger l'effectivité du cadre réglementaire**, en analysant la mise en œuvre concrète de dispositifs comme l'encadrement des loyers, le DPE ou l'interdiction de louer des passoires thermiques.

Les interactions des villes paires sur ces propositions ont permis à Paris de simplifier son approche avec des propositions d'actions plus concrètes et efficaces.

→ Comment atteindre les ménages invisibles ?

Paris a été invitée à renforcer l'appui sur les acteurs de proximité, à l'image de démarches engagées à Lisbonne ou Rotterdam.

→ Quelle fiabilité garantir aux données collectées ?

Les partenaires ont insisté sur l'exigence de rigueur méthodologique pour produire des indicateurs solides et reproductibles.

→ Quels usages concrets pour les données ?

Une interrogation transversale a porté sur la capacité à traduire les résultats d'enquête en leviers opérationnels dans les politiques publiques.

Les recommandations des villes paires

– Structurer des réseaux mixtes de portage et d'animation, associant institutions, acteurs de terrain, citoyens et experts d'usage ;

– Favoriser une gouvernance participative, inclusive et territorialisée, pour garantir une meilleure appropriation des résultats et renforcer leur impact.

Ces échanges avec les villes partenaires (Rotterdam, Milan, Lisbonne, Varsovie, Barcelone, Athènes) ont marqué un tournant : **l'OPE-Paris a progressivement abandonné l'idée d'un observatoire statistique pour devenir un observatoire d'action. Il s'appuie sur la réalité vécue, les retours de terrain, et la coordination d'acteurs engagés à différents niveaux. Ce repositionnement ouvre la voie à une approche plus souple, qualitative et territorialisée.**

3.6 Enseignements croisés avec le département de la Seine–Saint-Denis

La Ville de Paris s'est rapprochée de la Seine–Saint-Denis, engagée elle aussi dans une démarche d'observation territoriale de la précarité énergétique. Ce département a mis en place un tableau de bord local, mobilisant des données variées pour tenter de qualifier finement le phénomène. Ce rapprochement visait à confronter les méthodes et à tirer des enseignements utiles à l'OPE-Paris.

Le tableau de bord de la Seine–Saint-Denis mobilise une palette large de données : signalements, diagnostics à domicile, aides FSL, impayés, prix de l'énergie, statistiques locales. Bien que l'exploitation des données collectées ne permette pas encore d'avoir beaucoup de recul, ce tableau identifie les publics les plus vulnérables (ménages très modestes, familles monoparentales, locataires du parc social), ainsi que les conditions subies (froid hivernal, chaleur estivale, factures élevées). Toutefois, plusieurs obstacles limitent son efficacité selon le département de la Seine Saint-Denis : données éparses, définitions hétérogènes entre acteurs, indicateurs encore peu harmonisés, rendant difficile l'élaboration d'un diagnostic réellement partagé.

La volatilité des prix de l'énergie complique les comparaisons dans le temps et l'utilisation d'un indicateur unique. Au final, ce tableau de bord constitue un socle utile, mais sa valeur réside moins dans les chiffres eux-mêmes que dans la capacité à les croiser, les contextualiser et les articuler à l'échelle territoriale. C'est ce travail qualitatif, coordonné et ancré dans le local, qui permet d'orienter des actions publiques pertinentes.

[Lutte contre la précarité énergétique en Seine–Saint-Denis](#) [Centre de Ressources Partenaires]

Le partage d'expérience, le partage des mêmes freins et l'aide structurante du réseau européen piloté par le C40 ont permis à la DTEC de proposer la mise en place d'un observatoire d'action mieux adapté à un territoire dense, fragmenté et déjà riche en dispositifs.

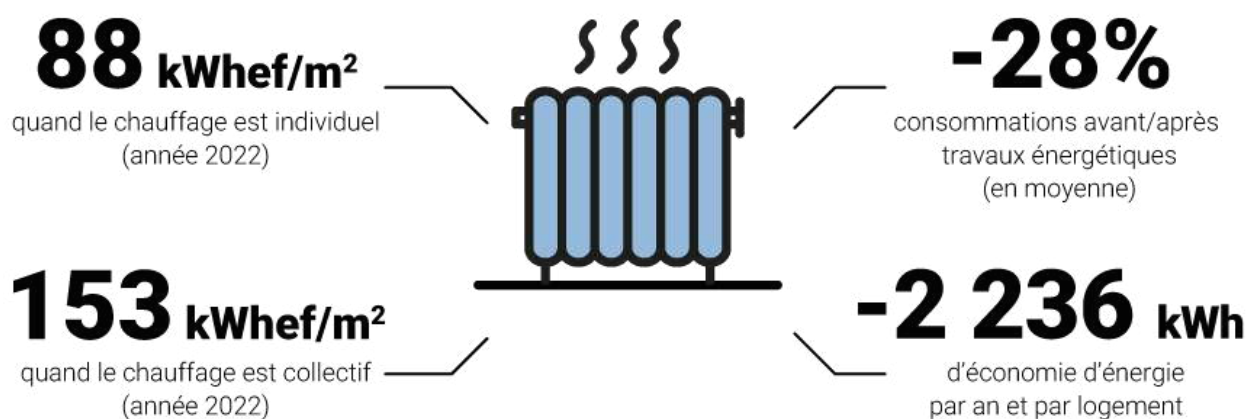
4. Benchmark des études existantes

Dès sa première année, l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) s'est nourri de nombreux retours d'expérience et de travaux menés à différentes échelles — locale, nationale et européenne. Ces contributions, croisées avec les enseignements issus des groupes de travail, ont permis de poser un diagnostic partagé : la précarité énergétique est une réalité complexe, multiforme et souvent invisible, qui ne peut être appréhendée à travers une seule grille de lecture. Ce constat appelle à décroiser les approches et à mieux articuler les dimensions sociales, techniques, sanitaires et territoriales. L'objectif de ce chapitre est de synthétiser les apports des études structurantes, d'en extraire les principaux enseignements transposables à Paris, et de mettre en lumière les leviers concrets déjà identifiés. Car **désormais, la priorité n'est plus de produire des données supplémentaires, mais bien de structurer l'action** : organiser l'écosystème local, clarifier les rôles des acteurs, déployer des outils partagés, et rendre les parcours plus visibles et lisibles, pour les professionnels comme pour les ménages concernés.

4.1 Les travaux de l'APUR, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (APC)

L'APUR a réalisé différents travaux à partir des données de consommations réelles sur près de 100 000 logements du parc social (2022 et 2023) et, en coproduction avec l'Agence Parisienne du Climat (APC), sur plus de 220 000 logements du parc privé (2023). Ces analyses montrent que les niveaux de consommation varient fortement selon le mode de chauffage (gaz collectif, chauffage urbain, électricité...) et que les rénovations globales (enveloppe et chauffage) permettent des baisses significatives, jusqu'à -30 %, sans effet rebond systémique. Elles révèlent également que certaines consommations très faibles peuvent masquer une sous-chauffe contrainte, souvent invisibilisée dans les statistiques, traduisant une précarité énergétique vécue mais non identifiée. Ces études soulignent l'intérêt d'un suivi post-travaux – encore trop rare – pour mesurer les effets réels des rénovations et ajuster les politiques publiques. Elles confirment enfin que la précarité énergétique ne peut être déduite des seules performances théoriques, et appelle un regard croisé entre données techniques et situations sociales vécues.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES RÉELLES* DES LOGEMENTS SOCIAUX PARISIENS



(*) : Consommations réelles en énergie finale (corrigées du climat pour les 5 usages : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires)

4.2 L'analyse conduite par Camille Lizop (Ouishare)⁸

Chercheuse en sciences sociales et membre du collectif Ouishare, Camille Lizop apporte un éclairage critique et transversal sur la manière dont la précarité énergétique est appréhendée dans les politiques publiques. Issue d'une recherche-action menée à Roubaix entre 2018 et 2021, son travail met en lumière le rôle central des facteurs psychosociaux — honte, isolement, renoncements silencieux, sentiment d'impuissance — souvent absents des dispositifs d'accompagnement. Elle plaide pour une approche moins techniciste, intégrant les émotions, les récits et les vécus subjectifs comme leviers d'action, au-delà des seuls indicateurs quantitatifs. Ce regard

⁸ Camille Lizop est chercheuse en sciences sociales et membre du collectif Ouishare. Elle est notamment l'autrice d'un travail de recherche-action mené à Roubaix entre 2018 et 2021, intitulé «La précarité énergétique : une rhétorique de dépolitisation». Son travail est reconnu pour son approche critique et transversale de la précarité énergétique, en soulignant :
– le poids des facteurs psychosociaux (honte, isolement, renoncements silencieux) ;
– la nécessité de repolitiser le sujet ;
– l'importance de croiser les dimensions sociales, environnementales et émotionnelles.

Ouishare est un collectif international interdisciplinaire né en France, qui explore les transformations sociales et les nouveaux modèles de collaboration dans un monde en transition. Ses membres sont issus des sciences sociales, du numérique, de l'urbanisme et des communs. Le collectif agit dans une logique de recherche-action et d'expérimentation sociale, sur des thématiques telles que :
– l'innovation sociale et urbaine ;
– les communs ;
– la résilience territoriale ;
– les usages et le vivre-ensemble.

enrichit la réflexion de l'Observatoire en soulignant **l'importance de croiser les dimensions sociales, environnementales et émotionnelles**, afin de mieux comprendre les logiques de non-recours, les effets sur la santé mentale, les **difficultés d'orientation, et les formes de sous-consommation** souvent invisibles. Il confirme aussi l'intérêt d'un suivi post-travaux, d'un accompagnement de long terme, et d'une attention particulière aux publics jeunes, isolés ou mal informés des dispositifs existants.

4.3 L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

Présidé par le président de l'ADEME, L'ONPE est une institution d'observation de la précarité énergétique en France, mise en place en mars 2011. Depuis 2015, l'ONPE produit un tableau de bord (ci-dessous 2024). Ce document accessible et synthétique analyse et observe la précarité énergétique en en rassemblant des données en provenance de ses membres.



L'ONPE met à disposition une vaste base d'études⁹ structurée autour de plusieurs grands axes thématiques, essentiels pour comprendre les enjeux actuels.

À titre d'exemple, on retrouve sur le site de l'ONPE :

- **Les typologies de ménages concernés** : l'ONPE identifie des profils de vulnérabilité spécifiques (familles monoparentales, retraités isolés, jeunes actifs précaires, ménages en habitat indigne ou en copropriété dégradée), permettant d'orienter les politiques ciblées.

⁹ Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), les tableaux de bords 2015 à 2024, le tableau de bord 2024

À Paris, les groupes de travail confirment la prévalence de la précarité énergétique chez les étudiants, jeunes actifs précaires, personnes âgées seules, et ménages en copropriétés dégradées. Dans son analyse (juin 2025) des données du Slime entre 2023 et 2025 l'APUR relève des profils marqués par certains contrastes avec la moyenne parisienne : plus de familles monoparentales (26 % contre 7-8 % à Paris), une sous-représentation des actifs occupés (33 %), et à contrario une part élevée de retraités et de personnes au chômage. À noter aussi la surreprésentation de locataires du parc social (55 %), pour lesquels on constate 80 % de signalements liés à des impayés.

- **Ménages en copropriété du parc privé**

L'ONPE montre qu'environ 1,3 million de ménages vivant en copropriété sont en précarité énergétique, très majoritairement des locataires (environ 78 %), dans un bâti ancien avant 1975, avec enveloppes déperditives et systèmes de chauffage peu performants, ce qui conduit souvent à des pratiques de sous-chauffe et à des dépenses d'énergie élevées au m². Les petites copropriétés sont particulièrement exposées, du fait de capacités d'ingénierie et de décision limitées pour engager des travaux. Pour l'action publique, cela plaide pour un repérage ciblé des copropriétés anciennes, un outillage renforcé des syndicats/conseils syndicaux, et un accompagnement spécifique des locataires du parc privé (aller-vers, conseils, articulation aides Anah/CEE, suivi post-travaux).¹⁰

À Paris, où la part du parc ancien et celle des locataires sont élevées, ces enseignements renforcent l'intérêt d'un croisement entre données sociales, statut d'occupation et signes de sous-consommation, afin d'éviter que ces ménages ne restent « sous les radars ».

- **Les effets sur la santé mentale et physique :** les études de l'ONPE établissent un lien documenté entre froid, humidité, stress thermique et diverses pathologies respiratoires, cardiovasculaires ou mentales. Elles montrent aussi l'aggravation des troubles préexistants (asthme, anxiété, dépression) en lien avec un logement mal chauffé ou insalubre.

À Paris, les professionnels parisiens observent une aggravation de troubles préexistants dans les logements froids ou humides. Les effets du stress thermique sur la santé mentale sont de plus en plus visibles¹¹. De son côté l'APUR (analyse des données du Slime 2025) souligne que les motifs de signalement les plus fréquents sont le froid hivernal (75 % des ménages signalés), l'humidité (liée au froid, 50 % des

¹⁰ « Qui sont les ménages en précarité énergétique dans les copropriétés du parc privé ? ». Edition 2020 [Disponible en ligne \(rapport et synthèse\)](#) sur le site de l'ONPE.

¹¹ Observatoire de la précarité énergétique à Paris – Groupe de travail "Santé", 2025

ménages signalés), avec des impacts sur la santé (asthme, bronchites), mais aussi, dans une moindre mesure, la chaleur excessive l'été (~30 % des signalements)¹².

- La géographie des inégalités énergétiques : à travers des cartes nationales et régionales (accessibles par ce QR code), l'ONPE met en évidence les zones les plus touchées, souvent à la croisée de plusieurs fragilités (revenus, qualité de bâti, insécurité énergétique). Ces données permettent de mieux cibler les actions locales.



À Paris, même si l'ONPE ne propose pas encore de cartographie spécifique, les données locales issues de l'APUR, des DPE et de l'Observatoire social permettent d'identifier certaines zones à risque, comme le Nord-est parisien, les copropriétés dégradées ou les logements anciens du parc privé. Toutefois, comme l'a montré l'analyse des données du Slime (APUR juin 2025), la précarité énergétique se révèle très diffuse : les signalements sont observés dans tous les arrondissements, dans tous types de bâtiments, et à tous les étages. «*On s'attendait à trouver surtout des logements sous les toits ou sur caves. En réalité, la souffrance est partout, à tous les étages.*» Cette réalité «sans variable territoriale claire» interroge les outils classiques de cartographie, souvent fondés sur des critères techniques ou bâtis. Elle appelle à développer des approches plus fines, croisant données socio-économiques, consommation énergétique et vécu des habitants, pour mieux cerner les inégalités énergétiques à l'échelle intra-urbaine.

- Les indicateurs de suivi : l'ONPE propose des outils pour mesurer la précarité énergétique à travers l'efficacité énergétique des logements, le reste à vivre, le taux d'effort énergétique, ou encore la vulnérabilité climatique. Ces indicateurs sont précieux pour évaluer l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie réelles des ménages.

À Paris, si ces indicateurs sont utiles à l'échelle nationale, leur transposition directe au contexte parisien se révèle partiellement inopérante.

Ces limites, déjà relevées dans l'analyse méthodologique initiale, confirment que les indicateurs nationaux ne permettent pas de refléter la complexité parisienne. Une approche sur mesure reste indispensable.

- Les freins au recours : souvent multifactoriels, ils tiennent à la fois à la méconnaissance des dispositifs, à la complexité administrative, à la fracture numérique, à l'autocensure et à la défiance institutionnelle. Ces freins sont encore renforcés pour les publics jeunes, précaires ou isolés.

À Paris, ces freins sont exacerbés par la complexité du paysage institutionnel et la multiplicité des dispositifs. Jeunes, ménages isolés et personnes en situation de

¹² APUR, "Premiers enseignements des signalements Slime à Paris", JUIN 2025

migration rencontrent des obstacles majeurs, notamment numériques et linguistiques.

- **Les modalités d'accompagnement** : les études soulignent l'importance d'un accompagnement humain, de proximité, par des acteurs de confiance (travailleurs sociaux, associations, acteurs du logement, acteurs énergie). Le simple accès à l'information ne suffit pas : il faut des dispositifs d'appui, dans la durée, adaptés à la temporalité des ménages.

À Paris, les retours parisiens montrent l'efficacité des approches de proximité et des relais de terrain (agents de la Ville, associations), mais soulignent aussi leur isolement et leur manque de ressources.

- Les stratégies de survie des ménages : plusieurs études documentent les arbitrages douloureux effectués par les ménages (se chauffer ou manger, payer son loyer ou son électricité), ainsi que les pratiques à risque (chauffage avec four ou plaques, pièces condamnées, limitation volontaire de la consommation d'eau chaude).

À Paris, de nombreux acteurs alertent sur des pratiques à risque croissantes, comme l'usage de plaques électriques pour le chauffage, ou la condensation excessive due à la fermeture de pièces.

- Les approches systémiques : le réseau appelle à dépasser une logique strictement énergétique pour articuler les politiques sociales, sanitaires, climatiques et du logement. La précarité énergétique est vue comme un symptôme d'un déséquilibre plus large, qui nécessite des réponses croisées et concertées entre acteurs.

À Paris, les partenaires locaux s'accordent sur la nécessité de casser les silos institutionnels. À Paris, les interfaces entre énergie, logement et santé sont encore peu formalisées.

4.4 Le Médiateur national de l'énergie¹³

Il fournit un éclairage précieux sur la précarité énergétique vécue, en révélant l'évolution des comportements et des situations critiques. Il alerte notamment sur :

- La hausse des impayés : chaque année, le Médiateur enregistre une augmentation des interventions pour impayés¹⁴ liées à des factures d'énergie impayées, traduisant une fragilisation croissante des budgets des ménages, malgré les dispositifs existants.

¹³ Baromètre énergie-info du Médiateur national de l'énergie (édition 2025, réalisée auprès d'environ 2 000 foyers), [consultable sur le site du Médiateur de l'énergie](#) et son analyse www.energie-mediateur.fr

¹⁴ [2] [Interventions pour impayés \(chiffres 2024\)](#), consultable sur le site du médiateur national de l'énergie.

À Paris, pour rappel, les résultats de l'étude développée supra



- Une augmentation des difficultés de paiement (36%) et du froid ressenti (35%), signes de privation pour ne pas avoir de factures trop élevées.

À Paris, malgré l'offre disponible, les ménages parisiens sont mal informés des dispositifs d'aide ou s'autoexcluent. Même les professionnels disent peiner à s'y retrouver. «La méconnaissance des aides, leur complexité, les conditions d'accès mouvantes et la charge mentale qu'elles génèrent sont des freins puissants. (...) Ce flou rend difficile leur mobilisation, même pour les professionnels.» (Restitution du Groupe de travail Parcours Usagers lutte contre le non-recours le lors du point d'étape réalisé le 13 juin 2025.)

Dans son rapport annuel 2024, le Médiateur national de l'énergie explique avoir bon espoir que les évolutions législatives nécessaires pour protéger les consommateurs, en particulier les petits professionnels, seront mises en place avant la fin de son mandat. «Toutes ces avancées poursuivent un même objectif : mieux protéger les consommateurs d'énergie et rétablir la confiance des consommateurs dans le marché de l'énergie.»

5. La création de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris)

5.1 Une mesure issue du Plan Climat 2024-2030

«La précarité énergétique est de plus en plus documentée, elle n'en demeure pas moins difficile à appréhender. Les chiffres sur la réalité du phénomène peuvent varier d'une enquête à une autre, selon les méthodologies retenues. Ainsi, afin d'améliorer ses connaissances sur les spécificités de la précarité énergétique d'hiver et d'été sur son territoire, et dans la perspective du renforcement de son action pour lutter contre ce phénomène, la Ville de Paris mettra en place un observatoire de la précarité énergétique.»

L'objectif stratégique est le suivant : créer un dispositif simple, lisible et pérenne permettant à la fois :

- **D'éclairer et d'ajuster les politiques publiques,**
- De porter un plaidoyer argumenté, fondé sur les réalités du terrain.

Pour répondre à cet objectif, les études porteront sur l'ensemble du parc résidentiel parisien, logements privés et sociaux confondus, les thématiques prioritaires suivantes ont été identifiées :

- Définition et hiérarchisation d'indicateurs clés,
- Identification des publics concernés,
- Localisation géographique des situations de précarité,
- Typologie des logements concernés,
- Statut d'occupation (locataire/propriétaire),
- Recours ou non aux dispositifs d'aide existants.

Le fonctionnement mis en œuvre est le suivant :

- Une réunion plénière annuelle, permettant :
 - De définir un programme d'études partagé sur deux ans,
 - De restituer les premiers résultats disponibles,
 - D'élaborer collectivement des préconisations.
- Une instance partenariale resserrée, regroupant
 - les élu·e·s en charge : des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion (Léa Filoche), de la transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie (Dan Lert), du logement, de l'habitat durable, de la stratégie foncière et des travaux (Jacques Baudrier), de la politique de la Ville et toutes les questions relatives aux quartiers prioritaires (Melody Tonolli), des politiques de santé publique, de la santé environnementale et de la lutte contre les discriminations. (Anne-Claire Boux),
 - des énergéticiens,
 - des associations de lutte contre la précarité (Fondation pour le logement des défavorisés, etc.),
 - des acteurs sociaux,
 - un représentant des bailleurs sociaux (AORIF).
- Possibilité de coprésidence entre un·e élu·e et une structure associative.

5.2 Mise en place effective en décembre 2024

L'Observatoire de la Précarité Énergétique à Paris (OPE-Paris) a été officiellement lancé le 11 décembre 2024 lors d'une réunion plénière fondatrice réunissant une quarantaine de partenaires institutionnels, associatifs, académiques et opérationnels.

Ce lancement marque l'aboutissement de deux années de travail préparatoire et consacre une dynamique partenariale inédite, au croisement des enjeux climatiques, sociaux et sanitaires.

Porté par la Ville de Paris et animé par la Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC), l'Observatoire repose sur un principe fondamental : aucune institution ne détient à elle seule la compréhension globale de la précarité énergétique. Il vise à croiser les expertises, à articuler les échelles d'action — du signal faible repéré sur le terrain au pilotage stratégique — et à accorder une place centrale aux vécus des ménages concernés.

Comme l'a rappelé Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie : « Nous ne pourrions réussir la transition sans nous attaquer aux inégalités d'accès au confort thermique. » De son côté, Anne-Claire Boux, adjointe en charge de la santé publique, de la santé environnementale et de la lutte contre les discriminations, a insisté sur la nécessité de mieux documenter les effets sanitaires : « Les effets de la précarité énergétique sur la santé mentale doivent être mieux documentés pour adapter nos réponses. » La directrice de la DTEC, Pauline Lavaud, a quant à elle souligné l'importance de produire des outils concrets et mobilisables par les acteurs de terrain, capables de repérer, orienter et accompagner efficacement les ménages.

À l'issue de cette plénière, six axes de travail ont été retenus pour structurer les groupes thématiques à compter de janvier 2025 : la précarité énergétique des étudiants et jeunes adultes ; les parcours usagers et le non-recours ; le lien entre précarité énergétique et santé ; l'analyse des impayés d'énergie ; l'identification des sous-consommations via Eau de Paris ; et la quantification des ménages en précarité avec l'INSEE et la DRIHL¹⁵.

Ces groupes devaient être animés par des chefs de file en lien avec les expertises disponibles, selon un calendrier partagé prévoyant un premier cycle de réunions fin janvier, un point d'étape en juin, et une restitution collective lors de la Journée nationale de la précarité énergétique en novembre 2025.

Ce choix assumé d'un observatoire d'action plus que de quantification traduit une volonté de proximité, d'adaptabilité et d'utilité immédiates. Comme l'a résumé Dan Lert : « Nous avons voulu créer un outil à la fois efficace, souple et utile pour guider nos politiques publiques. »

¹⁵ La DRIEAT/DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) est le service déconcentré de l'État en Île-de-France en charge de la mise en œuvre des politiques du logement et de l'hébergement. Elle pilote notamment les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement, la production de logements sociaux et la lutte contre l'habitat indigne.

Dès son lancement, l'OPE-Paris s'est positionné comme un levier d'action interservices et interpartenaires, capable de faire émerger des réponses ciblées là où les inégalités se cristallisent.

Ce positionnement résolument tourné vers l'action s'appuie aussi sur un constat partagé avec l'ensemble des partenaires : au fil des années, de nombreuses études structurantes ont été publiées sur la précarité énergétique.

L'enjeu n'est plus de documenter, mais d'agir.

C'est dans cet esprit que l'Observatoire a tiré parti des connaissances disponibles pour structurer une réponse collective, ancrée dans les besoins du terrain. L'Observatoire amorce une transformation structurelle du pilotage local face à la précarité énergétique, en alliant connaissance, coordination et action.

III. Précarité énergétique à Paris : une réalité plurielle, des réponses encore à construire

1. Ce que la première année nous a enseigné

- Un réseau de partenaires engagé pour décroisonner les regards

Le travail en commun est devenu indispensable pour comprendre une précarité qui échappe aux silos.

Dès la première année, l'Observatoire a rassemblé collectivités, chercheurs, professionnels du social, de la santé, du logement et de l'énergie, autour d'un objectif partagé : dépasser les approches sectorielles pour construire une compréhension fine, ancrée dans le réel, des situations de précarité énergétique à Paris.

Les groupes de travail thématiques ont permis d'instaurer un dialogue nouveau et productif entre ces acteurs.

- Une précarité invisible, qui défie les repères classiques

L'analyse conduite par l'APUR a confirmé que la précarité énergétique à Paris échappe aux repères habituels : elle touche tous les types de logements et ne suit pas une logique territoriale nette. Le ressenti d'inconfort, bien plus que la performance thermique, constitue souvent le premier signal.

C'est le ressenti d'inconfort thermique, souvent lié à un chauffage défaillant ou inadapté, qui émerge comme symptôme central, bien plus que la performance du bâti.

- Des publics peu visibles, oubliés des dispositifs classiques

Étudiants, jeunes actifs précaires : des trajectoires invisibles, marquées par le renoncement.

Le groupe « Jeunes adultes » a mis au jour une précarité intériorisée, vécue comme normale dans une phase transitoire de la vie. Faible recours aux aides, isolement, habitat instable ou non déclaré.

Il devient urgent d'élargir les grilles de lecture et de repérage pour ne pas laisser ces publics de côté. Car au-delà de l'invisibilité actuelle, on ignore encore dans quelle mesure ces renoncements précoces — à un logement digne, à la stabilité, à la reconnaissance — pourraient impacter durablement le développement personnel, la santé mentale, ou l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes à moyen et long terme.

- **Des parcours d'aide fragmentés, à reconstruire autour** et avec les usagers

Trop de ruptures, trop peu de coordination : l'accompagnement doit être repensé.

Les travaux sur les parcours usagers ont mis en lumière la fragmentation de l'accompagnement : diagnostics sans suite, délais critiques, absence de coordination. L'Observatoire amorce une modélisation de parcours-types, non pour imposer un schéma, mais pour rendre visibles les trajectoires réelles, avec leurs points de rupture, comme leurs ressources.

L'enjeu désormais est clair : sortir de parcours institutionnels auxquels les usagers ne s'identifient pas, pour coconstruire avec eux un accompagnement adapté à leurs besoins, qui évite la démultiplication des contacts, mobilise des outils concrets et assure un suivi réel dans le temps.

- La santé, levier de repérage encore sous-exploité

Les effets du mal-logement sur la santé sont connus mais rarement traités comme tels.

Professionnels de la santé et du social s'accordent : l'habitat joue un rôle majeur dans de nombreux troubles, souvent chroniques (respiratoires, psychiques) mais ce lien est rarement établi dans les pratiques médicales.

- Transformer les impayés en levier de repérage

Un signal précoce encore mal exploité, mais les premières fondations sont là.

Un premier travail de structuration des données d'impayés d'énergie a été engagé et pourrait porter ses fruits sur le moyen terme. Les premiers croisements, réalisés sur plus de 10 000 situations, tendent à montrer l'ampleur du non-recours, y compris dans des cas de dette avérée. Ils confortent l'enjeu de faire des impayés un outil d'alerte territorialisé, au service d'un repérage plus précoce et d'un accompagnement plus systématique. Pour cela, il faut d'abord amorcer une évolution des pratiques de partage des données chez les fournisseurs d'énergie — un chantier complexe et de long terme. Les premières bases ont été jetées. À terme, ces données pourraient aussi constituer un indicateur structurant, suivi dans le temps pour éclairer les dynamiques territoriales et piloter l'action.

Ce que nous avons appris

La précarité énergétique ne se repère pas uniquement par les critères techniques du bâti : elle s'exprime dans les usages, les arbitrages, les fragilités économiques.

- ❑ Plusieurs profils émergent selon les contextes : des jeunes adultes en décohabitation précaire, des personnes âgées isolées, ou encore des ménages monoparentaux confrontés à des arbitrages douloureux.
- ❑ Les dispositifs actuels d'aide sont morcelés, complexes et difficilement lisibles pour les usagers.
- ❑ La santé, les impayés et les parcours de vie doivent être considérés comme des portes d'entrée prioritaires.

Pour aller plus loin, il faut outiller l'action, modéliser les parcours, renforcer la coordination et incarner l'accompagnement.

2. Retour sur les premiers travaux

2.1 Analyse croisée des signalements Slim e¹⁶ (APUR)

L'atelier parisien d'urbanisme (APUR) a conduit une analyse qualitative croisée à partir de 929 signalements Slim e (2022–2025) et de 230 diagnostics techniques réalisés par Soliha.

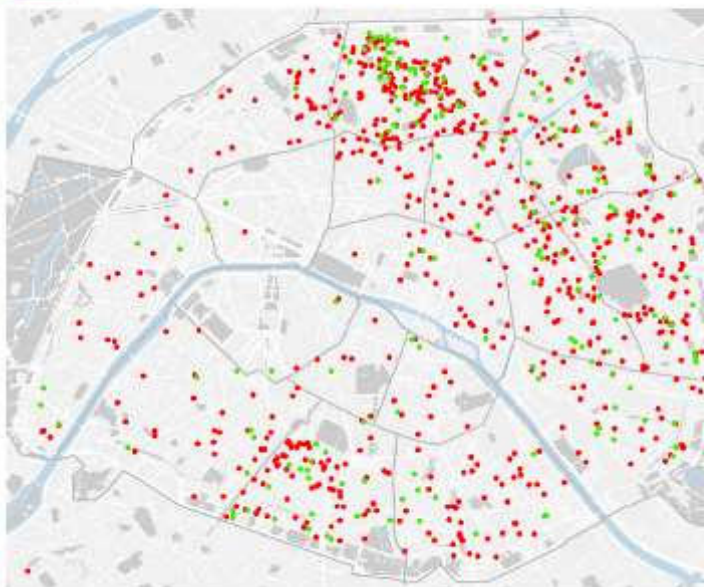
Ces signalements ne résultent pas d'une enquête statistique, mais d'un processus d'orientation et de repérage opéré par les acteurs sociaux, les partenaires de terrain et par auto-signalement des ménages. Ils reflètent donc les situations les plus visibles ou accompagnées, et non l'ensemble des ménages en difficulté énergétique. Cette méthode de repérage comporte plusieurs biais : surreprésentation de certains publics (locataires du parc social, ménages suivis par les services sociaux), sous-représentation des ménages isolés ou non accompagnés, et forte dépendance à la capacité de détection des acteurs relais. Ces limites n'enlèvent rien à la valeur qualitative des données, mais invitent à interpréter les résultats comme un éclairage exploratoire plutôt qu'une mesure statistique du phénomène.

Cette étude visait à mieux comprendre les ressorts sociaux, territoriaux et techniques de la précarité énergétique à Paris, à partir du vécu des ménages et des constats de terrain.

Les résultats, bien qu'à considérer avec précaution du fait du nombre limité de diagnostics, révèlent un phénomène particulièrement diffus, difficilement repérable par les outils statistiques classiques. Aucun facteur bâti ou territorial discriminant ne se dégage clairement : l'inconfort thermique se manifeste dans tous les arrondissements, à tous les étages, et dans des logements aux caractéristiques hétérogènes. Contrairement aux attentes, les cas ne se concentrent pas uniquement dans les logements sous les toits ou en rez-de-chaussée.

¹⁶ Le programme Slim e est un dispositif clé pour agir concrètement contre la précarité énergétique. Mis en œuvre par les collectivités locales, il vise à faciliter le repérage et l'accompagnement sur tout le territoire, des ménages confrontés à la précarité énergétique ainsi qu'à d'importantes difficultés financières. Financé par les CEE (Certificats d'économie d'énergie) depuis 2013, il est piloté par Cler solutions. La Ville de Paris a mis en œuvre et déployé un Slim e parisien entre novembre 2022 et novembre 2025, dans le cadre d'un partenariat local réunissant plusieurs acteurs de l'énergie, du social et du logement.

Motifs d'inconfort : le froid

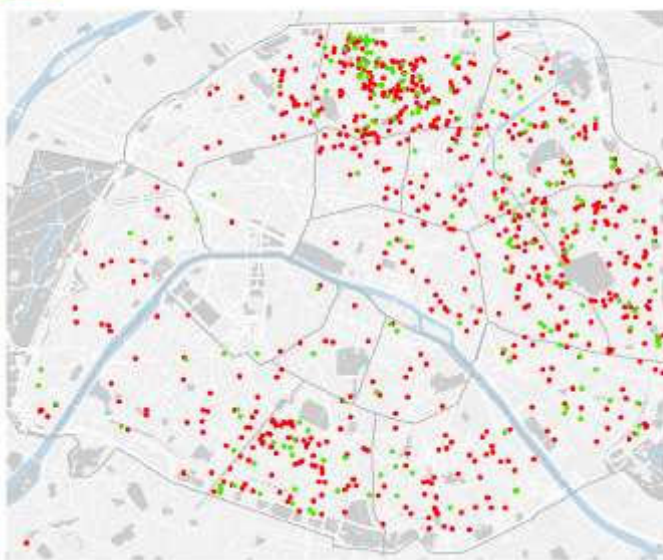


73% des 929 ménages (678 signalements) déclarent souffrir du froid.

Pas d'éléments distinctifs particuliers.

apur

Motifs économiques : charges trop élevées



77% des 929 ménages (713 signalements) déclarent subir des charges trop élevées.

Pas d'éléments distinctifs particuliers.

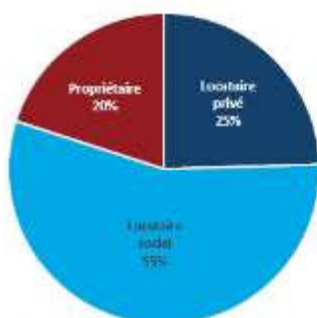
apur

Les profils sociaux observés diffèrent sensiblement de la moyenne parisienne : les familles monoparentales sont surreprésentées (26 %, contre 7 à 8 % dans la population générale), les actifs sont sous-représentés (33 %), tandis que les retraités et les personnes au chômage constituent une part importante des ménages signalés.

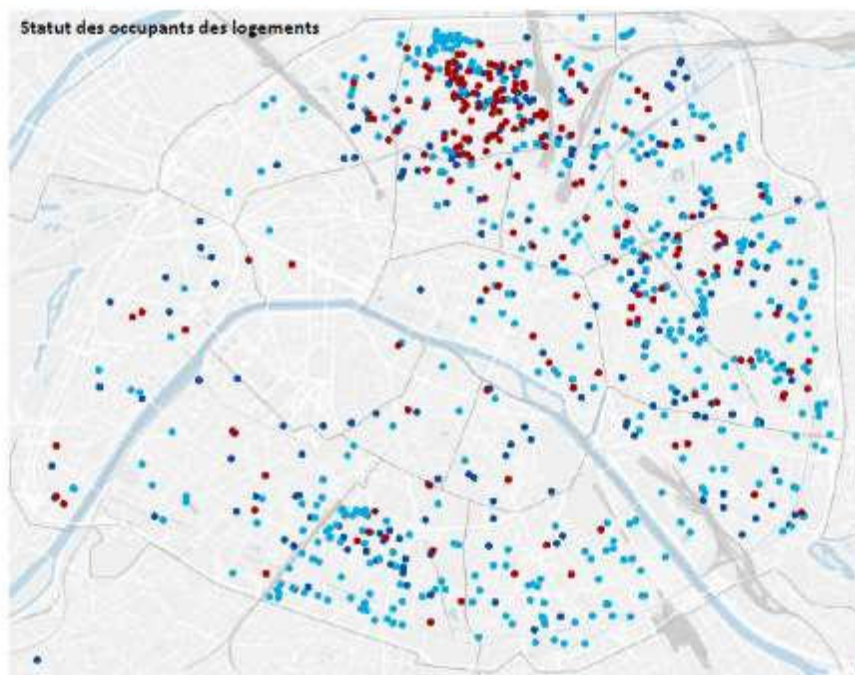
Les locataires du parc social représentent plus de la moitié des signalements (55 %), avec une forte prévalence d'impayés de charges ou d'énergie (80 %).

Locataire ou propriétaire ? privé ou social ?

Locataire ou propriétaire ?
privé ou social ?



Parmi les 513 locataires du parc social
43% Paris Habitat (220)
25 % RVP (130)
7% Elogie Siemp (36)

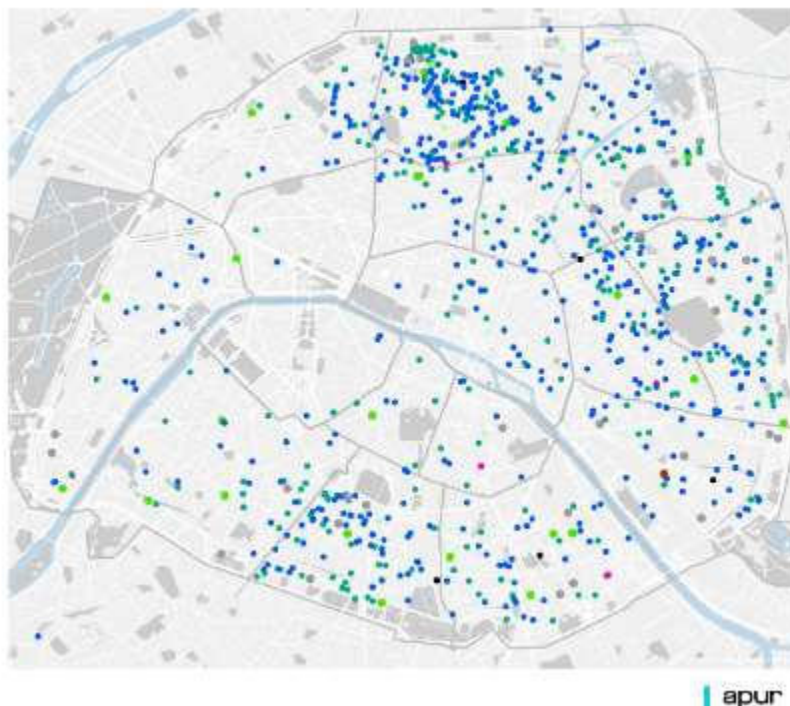
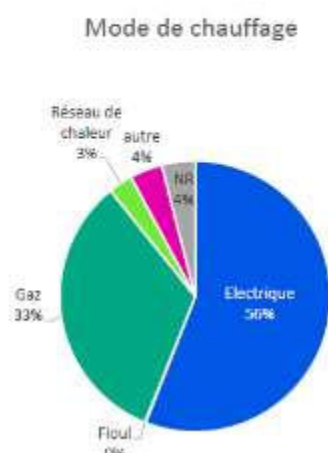


apur

L'inconfort hivernal demeure le principal motif de signalement (75 %), souvent accompagné d'humidité (50 %), avec des répercussions sur la santé (asthme, bronchites). Le ressenti d'une chaleur excessive en été est également présent dans environ 30 % des cas.

Un enseignement central de cette étude est la prédominance du chauffage défaillant ou insuffisant dans les motifs d'inconfort déclarés. L'isolation du bâti, bien qu'importante, est rarement évoquée spontanément. Ce constat invite à nuancer certaines hypothèses fondées sur la seule performance thermique du bâtiment, et souligne l'importance de considérer les usages, les équipements en panne ou détournés, ainsi que les stratégies de privation énergétique (chauffage partiel, recours aux chauffages d'appoint, auto-restrictions) adoptées dans des logements parfois spacieux mais difficilement chauffables.

Quel mode de chauffage principal ?

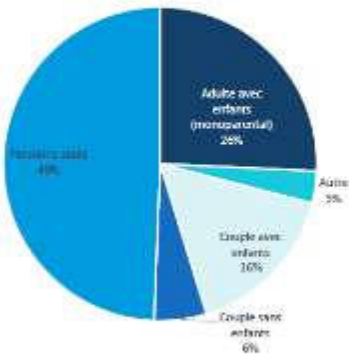


L'analyse cartographique du mode de chauffage montre une forte surreprésentation du chauffage électrique parmi les ménages signalés (plus de la moitié des cas), tandis que le gaz demeure le second mode le plus répandu (un tiers environ). Le réseau de chaleur, pourtant développé à Paris, reste très marginal dans les signalements, tout comme le fioul, quasiment disparu. Cette distribution reflète, selon l'APUR, à la fois la structure du parc parisien et le poids du parc social équipé d'installations électriques anciennes. « L'électrique concentre davantage de situations de restriction d'usage et de pannes », traduisant des arbitrages économiques contraints plutôt qu'un simple choix énergétique. La carte, loin de révéler un déterminisme géographique, met en évidence la diffusion du phénomène sur l'ensemble du territoire, confirmant qu'à Paris, la précarité énergétique n'est pas cantonnée à un type de bâti ni à un secteur urbain, mais traverse tous les arrondissements.

Cette approche a mis en évidence un écart entre les causes techniques réelles (structure du bâti, ventilation, humidité) et la perception des ménages, centrée sur les appareils de chauffage. Ce décalage illustre un besoin de pédagogie renforcée, mais aussi la nécessité d'enquêtes qualitatives permettant de mieux comprendre le rapport subjectif à l'inconfort et les arbitrages économiques sous-jacents. Enfin, les données recueillies confirment qu'il s'agit moins d'une problématique purement thermique que d'une manifestation d'une précarité économique transversale, traversant toutes les typologies urbaines.

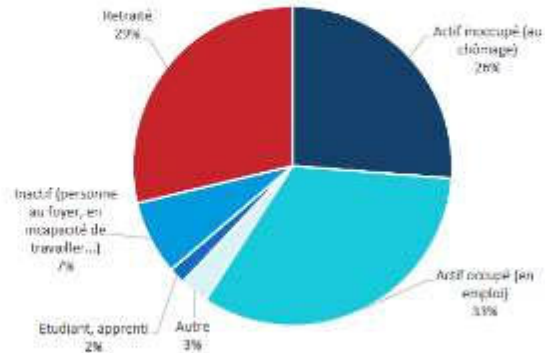
Des signes de précarité économique

Structure des ménages diagnostiqués



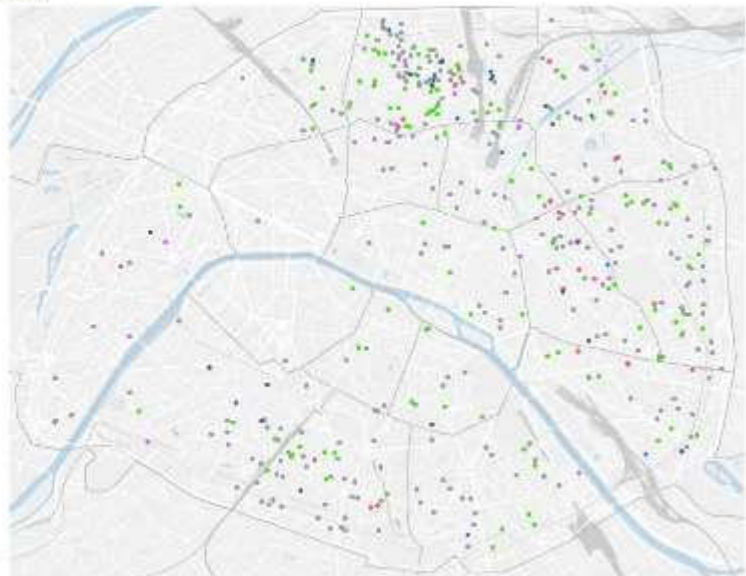
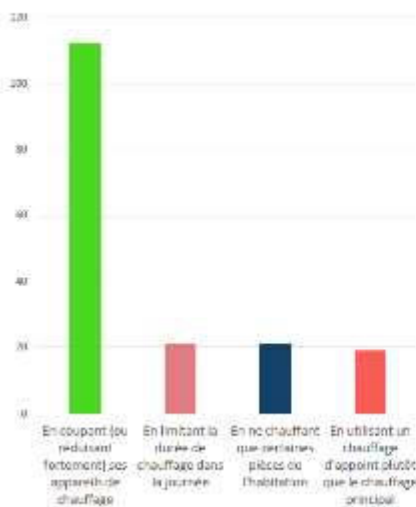
=> Une surreprésentation des familles et en particulier des familles mono-parentales (7 à 8% à Paris)

Activité des ménages diagnostiqués



=> Une sous-représentation des actifs (56% à Paris)

Quelques manifestations de la précarité



2.2 Groupe de travail Étudiants et jeunes adultes

Le groupe de travail consacré aux étudiants et jeunes adultes s'est réuni en février 2025 pour explorer les principales problématiques liées à la précarité énergétique des étudiants et jeunes adultes. Ce groupe de travail a été associé au projet de recherche

ETAJE¹⁷ financé par la Ville de Paris. Ce projet a démarré en décembre 2024. La première année du projet a été consacrée à :

1. Une revue de la littérature académique internationale sur le thème de la précarité énergétique des jeunes adultes, et à une analyse des statistiques et de la littérature grise sur des sujets connexes à Paris et en Île-de-France.
2. Une série d'entretiens avec des acteurs de terrain parisiens ayant une forme d'expertise sur le sujet de la précarité énergétique des étudiants et jeunes adultes à Paris.

Les échanges du groupe de travail ont mis en évidence que les étudiants étaient confrontés à des difficultés spécifiques. D'une part, ils vivent souvent dans des logements énergivores et dans certains cas insalubres, ce qui comporte des risques pour leur santé et leur qualité de vie. D'autre part, cette population se caractérise par un accès problématique aux dispositifs d'aide en raison d'un manque d'information, de critères d'éligibilité inadaptés et d'une complexité administrative qui souvent les décourage. Le groupe de travail s'est également penché sur les stratégies d'adaptation des étudiants en situation de précarité énergétique. Beaucoup d'étudiants limitent le chauffage de leur logement, utilisent des chauffages d'appoint et réduisent le temps de présence à leur domicile pour aller dans des lieux plus chauds. Les participants ont insisté sur les risques associés à certaines stratégies d'adaptation, telles que le recours à des méthodes de chauffage inadaptées (utiliser le four, faire bouillir de l'eau) qui peuvent renforcer certaines difficultés, telles que l'humidité et les moisissures au sein des logements.

Un workshop sera organisé le 26 novembre 2025 sur le thème de la précarité énergétique des étudiants et jeunes adultes. À cette occasion, un bilan de la première année du projet ETAJE sera présenté et les participants auront l'occasion d'échanger sur le travail en cours.

Chiffres clés

- 43 % vivent chez leurs parents à Paris (vs 62 % en Île-de-France)
- 80 % des jeunes Parisiens seuls logent dans < 40 m²
- 23 % des arrivants âgés de 15 à 24 ans ont une origine étrangère
- 32 % d'étudiants étrangers n'ont pas demandé d'aide alimentaire malgré le besoin
- 1 étudiant sur 5 n'a pas pu couvrir ses besoins de base en 2023

Sources : APUR, INJEP, INSEE, OVE, Energy Precarity Index (Irlande), Bouzarovski & Petrova, Simcock

¹⁷ ETAJE — projet de recherche Étudiants et Adultes Jeunes en Précarité Énergétique, mené par Ute Dubois, Maîtresse de conférences en économie à l'ISG et chercheuse, et Adèle SEBERT, Maîtresse de conférences en sciences économiques, Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), et chercheuse, lauréates du programme Paris Recherche 2024

En complément de ces constats issus du projet de recherche ETAJE, la Direction de la Jeunesse et des Sports souligne, à travers ses échanges et enquêtes menées auprès des jeunes parisiens, d'autres dimensions tout aussi préoccupantes.

Les étudiants interrogés insistent sur la nécessité de mieux faire respecter la législation en matière de logement et d'assurer un contrôle plus strict des propriétaires afin de limiter les abus et garantir des conditions de vie décentes. Le marché du logement étudiant à Paris reste particulièrement tendu, avec des loyers très élevés : selon l'État des lieux du logement étudiant 2024 réalisé par LocService*, le loyer moyen d'un studio atteint 907 €, plaçant la capitale en tête des villes les plus onéreuses de France. Neuf des dix villes les plus chères pour les étudiant-es se situent d'ailleurs en Île-de-France, ce qui confirme à la fois l'attractivité du territoire et la difficulté d'y accéder pour les jeunes.

Les étudiants expriment également un besoin fort d'accompagnement et d'information : ils souhaitent la création d'un site unique centralisant les aides disponibles, d'un simulateur permettant d'identifier rapidement les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre, ainsi que le développement d'ateliers et de permanences d'information ou de formation sur le logement (offre, démarches, droits et devoirs, budget). Ces attentes rejoignent les premiers résultats d'une enquête conduite avec le laboratoire FORS (non publiée à ce jour), qui souligne également que la précarité énergétique est une préoccupation largement partagée : 47 % des jeunes estiment que leur logement est mal isolé et trop énergivore, entraînant des charges importantes.

Enfin, si la majorité considère leur logement bien situé, un quart des répondants le jugent vétuste ou en mauvais état. De nombreux témoignages illustrent le sentiment que, dans un contexte où la demande dépasse largement l'offre, vivre à Paris suppose des sacrifices, à commencer par le renoncement à la qualité du logement.

À partir de 2026, le GT inclura le Bureau de la Vie Étudiante (BVE), attaché à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, qui pourra mettre en lien l'observatoire et ETAJE avec ses partenaires privilégiés¹⁸ : établissements d'enseignement supérieur parisiens, agences d'urbanisme, CROUS, afin de toucher un public plus large.

¹⁸ À noter qu'à travers un soutien financier à destination d'association proposant des solutions locatives innovantes (l'ACLEF, l'AFEV), le BVE concourt à la réflexion et à la sensibilisation aux différentes précarités énergétiques.

2.3 Groupe de travail Parcours Usagers et non-recours

Le groupe de travail consacré aux parcours usagers s'est donné pour objectif de mieux comprendre comment les ménages en situation de précarité énergétique naviguent à travers les dispositifs d'accompagnement existants, depuis le premier repérage jusqu'à une éventuelle amélioration de leur situation. Il s'agissait de cerner les facteurs de décrochage, les redondances, les délais critiques, mais aussi les leviers de fluidification possibles.

Les discussions ont rapidement mis en lumière une fragmentation du paysage d'accompagnement : les ménages peuvent être orientés par des acteurs très divers (travailleurs sociaux, bailleurs, structures associatives, conseillers énergie, agents municipaux), mais sans garantie d'interconnexion entre ces interventions. Cette complexité engendre des ruptures fréquentes de parcours : diagnostics sans suite, dossiers incomplets, délais trop longs, absence d'interlocuteur clairement identifié, ou encore incompréhension des démarches à entreprendre.

Afin d'objectiver les constats et structurer une base de travail partagée, le groupe a procédé à l'identification de dix parcours types de ménages confrontés à la précarité énergétique, organisée par profil d'utilisateur (personne âgée isolée, étudiant.e en colocation), par motif de signalement (santé handicap, conflit locatif, surendettement) ou par statut d'occupation du logement (locataire privé, locataire social, propriétaire occupant).

Ces parcours, encore à l'état de canevas, constituent une première étape vers une modélisation plus fine des trajectoires d'utilisateurs : diversité des points d'entrée, temporalités d'accompagnement, ruptures de suivi, ou à l'inverse dynamiques vertueuses de coordination. Ci-après quelques exemples des premiers travaux qui serviront de base à la construction des parcours usager.e.s.

• Profils usagers (personne âgée isolée, étudiant.e en colocation)¹⁹



JE SUIS Un foyer monoparental	INDICATEURS Mon besoin déclencheur	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage Je demande de l'aide / Je suis signalé	ORIENTATION Prise en charge On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
	Mon enfant fait de l'asthme, on va tout le temps chez le médecin, - Défauts du logement (ventilation, pertes thermiques, mauvais usage du logement) - Pathologies - Plaintes de voisinage (Diogène, dégâts des eaux)	- Médecin - Bailleurs - Assistant social et assistant social scolaire - Entourage de l'enfant (santé scolaire, PMI, assistantes sociales scolaires, maîtresses, clubs sportifs)	- CMEI - Travaux entreprises fluides - Déménagement - STH en cas désordre grave ou d'urgence	- Communication à grande échelle (conf/affichage) - Sensibilisation des acteurs de terrains - Besoin d'un guichet unique ou d'une plateforme unique pour l'orientation et l'aide (orientation vers les bons acteurs, aide à la personne dans les démarches, plateforme collaborative) - Risque de non recours par manque de lisibilité du système - Affichage dans les immeubles - Actions de sensibilisation à large échelle - Risque de banalisation des symptômes de l'enfant (asthme, toux) qui ne sont pas spontanément liés au logement	- Inspecteur de salubrité <u>Gardiennes</u> d'immeuble - Assistants sociaux - Médecins - Centres de loisirs ou crèches (Maison Bleue)

¹⁹ Ces profils sont issus des échanges et retours d'expérience des participants aux groupes de travail. Ils ont vocation à servir de support de discussion et seront approfondis ou réorganisés ultérieurement avec l'appui d'experts thématiques.

JE SUIS Une personne âgée	INDICATEURS Mon besoin déclencheur	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage Je demande de l'aide / Je suis signalé	ORIENTATION Prise en charge On me renvoie vers d'autres Interlocuteurs.	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
	Problèmes de santé causés par les conditions de logement humidité, froid, moisissures, isolement thermique ou inconfort prolongé	- Médecins traitants (avec certificat médical à l'appui) - Services sociaux (AP-HP, Maison des solidarités) - Associations d'accompagnement social ou de défense des consommateurs - Gardiens d'immeuble - Mairies d'arrondissement / centres d'appels de la ville, permanences logement - Famille ou entourage (signalement indirect)	- ADIL (analyse droit au logement) - Inspecteur de salubrité ou service de signalement mairie - Compagnons Bâtisseurs (accompagnement logement) - SLIME (visite énergie + sensibilisation) - Maison des aînés et des aidants (ancien CLIC Émeraude) - STH (Service Technique de l'Habitat en dernier recours si désordre grave identifié) - Bricabus Senior (petits travaux uniquement parc social, Paris Habitat) - Baillleurs sociaux (si dans parc public)	- Absence de lien perçu entre santé et habitat - Nécessité d'un certificat médical pour initier un signalement - Fracture numérique, isolement social - Démarches longues et complexes à articuler - Manque de connaissance sur les recours (ADIL, justice) - Si bailleur refuse, passage par un conciliateur ou le juge	- Médecins généralistes et urgentistes (pour mieux repérer et orienter) - Assistants sociaux des hôpitaux et des bailleurs - Gardiens d'immeuble - Associations seniors / consommateurs - Personnel des Maisons des solidarités ; Maison des aînés et des aidants - Services municipaux chargés des signalements

JE SUIS Étudiant.e en colocation	INDICATEURS Mon besoin déclencheur	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage Je demande de l'aide / Je suis signalé	ORIENTATION Prise en charge On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
 	« Je n'arrive plus à payer mes factures, je suis dans le rouge tous les mois. » - Froid dans le logement - Traces d'humidité - Difficultés à payer ses factures/son loyer - Restrictions des usages (chauffage/lessives/cuisine) - Dégradation du bâti - Panne des équipements de chauffage sans réparation	- Aide alimentaire - Associations (limitée car censure des étudiants) - Restaurants universitaires - Associations d'étudiants - Bureau des étudiants étrangers	- Bureau des relations internationales - Associations locales - Aides d'Action <u>logement</u> - APL (CAF) - Permanences dans des lieux de passage stratégiques (sensibilisation, informations et aides aux démarches)	Information et sensibilisation - Construire un livret de ressources droits/devoirs des étudiants à Paris + distribution - Fournir un mode d'emploi (que faire, qui contacter et comment) - Besoin d'adapter les éléments de langage pour éviter toute stigmatisation Outil de repérage/ orientation - Créer un outil numérique simple (quiz ou questionnaire) pour <u>auto-diagnostic</u> et éventuel signalement - Envisager un partenariat avec le CROUS pour faire passer un questionnaire ciblé - Identifier et flécher les acteurs ressources pour faciliter l'orientation Accompagnement logement - Association d'intermédiation locale (CALLE / CLAJ)	- Acteurs de l'aide alimentaire, épicerie solidaire - Services internationaux des universités (étudiants étrangers) - CROUS - Personnes en charge des visites médicales étudiantes

A noter
Précarité énergétique souvent invisible ou tue dans ce public → importance de créer des espaces de parole.
-Agir sur les temps stratégiques : rentrée, recherche de logement, hiver.
-Faible verbalisation des difficultés par les étudiants (tabou, normalisation du froid) ».

• Motif de signalement (santé handicap, conflit locatif, surendettement)²⁰



JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage <i>Je demande de l'aide / Je suis signalé</i>	ORIENTATION Prise en charge <i>On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.</i>	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
Un adulte seule	Mon besoin déclencheur				
	Je rencontre un conflit avec mon bailleur concernant l'état du logement ou l'exécution du bail Désaccords sur les travaux, loyer, usage, non-réponse aux demandes	- Gardien d'immeuble ou service logement du bailleur (logement social) - ADIL (aide juridique logement) - Compagnons Bâisseurs (visite logement + médiation bailleur) - Maison des solidarités (ex EPS) (ouverture des droits) - Fondation pour le logement des défavorisés - Réseaux associatifs (défense des consommateurs, accès au droit) - Maison de Justice et du Droit, Défenseur des droits, conciliateur de justice - Mairie ou plateforme de signalement logement insalubre	- Visite logement - Gardien, service Logement (si parc social) Bailleur ou agence (si parc privé) - Lettre de mise en demeure (souvent inefficace seule) - STH : constatation - STH : visite de contrôle - Commission de conciliation (CRHIL) - Tribunal judiciaire	- Repérage initial via une visite à domicile (Compagnons Bâisseurs ou Fondation) - Médiation ou mise en demeure (souvent non suivie d'effet) - Besoin d'un accompagnement socio-juridique dans la durée (ADIL, Maison des solidarités) - Démarches longues, parfois techniques (preuves, constatations, expertise) - Nécessité de comprendre ses droits et obligations avant toute action - Recours à la conciliation ou au tribunal si échec des démarches amiables - Inégal accès à l'information selon statut et niveau de langue	- Gardiens, personnels de bailleurs (repérage de conflits émergents) - Travailleurs sociaux (pour accompagner et orienter) - Référénts juridiques en mairie ou associations d'accès au droit - Professionnels associatifs de médiation et d'accompagnement logement - Agents ADIL / Fondation logement défavorisés - Conciliateurs et agents des Maisons de la Justice et du Droit

²⁰ Ces profils sont issus des échanges et retours d'expérience des participants aux groupes de travail. Ils ont vocation à servir de support de discussion et seront approfondis ou réorganisés ultérieurement avec l'appui d'experts thématiques.

JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE	ORIENTATION	DEMARCHES	ACTEURS RELAIS
Un adulte <u>seul</u> En arrêt de travail	Mon besoin déclencheur	Dans le parcours Acteur de repérage Je demande de l'aide / Je suis signalé	Prise en charge On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.	obstacles, freins, accompagnements nécessaires	A mobiliser A former en priorité
	"Je suis épuisé, j'en peux plus de mes douleurs, j'arrête de travailler » <u>Indicateurs du logement</u> : volonté de déménagement, humidité et température ressenties, moisissures, petits entretiens non-réalisés (mauvaises relations locataire/bailleur) studio très mal isolé, bruyant, sans régulation de chauffage <u>Indicateurs du non-recours</u> refus d'aide, dette non gérée, absence de lien avec les institutions, Absences ou arrêt des démarches, non-recours aux aides, dettes, refus ou difficultés à se faire accompagner socialement, sentiment d'abandon <u>Indicateurs de santé</u> • Santé physique (douleurs, fatigue chronique sommeil, arrêt maladie, ressenti du froid (chauffe peu privation), gêne liée au bruit) • Santé mentale (mal-être, déprime, charge mentale) • Enfants malades : manque de concentration à l'école	• Médecin traitant • CAF (par ex RSA à répétition) • Médecin/psy scolaire • CMEI • Services sociaux • DALO (pourrait signaler les situations) • STH	• CMEI • CAF • Compagnons Bâtisseurs • STH • EPS/CASVP • Défenseurs du droit (notamment sur les questions liées au travail)	• Peu de personnes viennent à domicile • Accompagnement social à domicile pour un meilleur accès aux droits • Risque d'interruption dans la relation avec les services sociaux, notamment pour les publics très précaires. • Besoin d'un maillon intermédiaire : référents stables connaissant l'écosystème pour aider la personne à se repérer dans les démarches.	• <u>Gardiennes d'immeuble</u> • Importance de mieux outiller la CAF comme acteur de repérage précoce (via APL, RSA...)

A noter
Nécessité de différencier deux types de précarité : vie chaotique vs. temporairement instable.
Besoin d'un accompagnement social régulier et de confiance, avec un interlocuteur stable dans la durée

JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE	ORIENTATION	DEMARCHES	ACTEURS RELAIS
Un foyer monoparental	Mon besoin déclencheur	Dans le parcours Acteur de repérage Je demande de l'aide / Je suis signalé	Prise en charge On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.	obstacles, freins, accompagnements nécessaires	A mobiliser A former en priorité
	Je n'arrive plus à régler mes factures. Je dois faire des choix dans mes dépenses. Je suis en situation de tension budgétaire permanente Factures impayées, relances, recours à l'aide alimentaire ou sociale	• Fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE – en cas de non-paiement) • Maison des solidarités (ex EPS) • PIMMS / France Services (Mairie mobile, La Poste) • CAF • Mairie, accueil de proximité • Propriétaires bailleurs (signalement) • MDPH • Crédit municipal de Paris • Associations d'aide aux familles ou relais assistantes maternelles • Services sociaux d'établissements scolaires ou de santé	• Maison des solidarités • PIMMS • Points Conseil Budget (PCB) : Crédit municipal de Paris, CRESUS, CAF • EDF, ENGIE (aides énergie) • CAF (droits, aides) • MDPH / CPAM • Banque de France (dossier de surendettement) • Impôts / DGFIP • Banques commerciales (aides ponctuelles)	• Analyser ses factures pour comprendre l'origine du déséquilibre • Être accompagné pour monter un dossier de surendettement (Banque de France, CRESUS) • Saisir le FSL (habitat ou énergie) • Demander des délais de paiement auprès des fournisseurs • Être orienté vers un PCB pour établir un plan de gestion budgétaire • Demander un logement social (DALO) si loyer trop élevé • Activer les aides sociales (CAF, MDPH, CPAM)	• Agents d'accueil des fournisseurs (EDF, ENGIE) • Travailleurs sociaux CAF / Maison des solidarités/ MDPH • Médiateurs PIMMS, France Services • Référents d'aides budgétaires (PCB, CRESUS, CMP) • Assistantes sociales scolaires ou médicales • Réseaux de parentalité ou d'accompagnement à la gestion budgétaire

JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage <i>Je demande de l'aide / Je suis signalé</i>	ORIENTATION Prise en charge <i>On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.</i>	DEMARCHES	ACTEURS RELAIS
Adulte en situation de handicap psychique	Mon besoin déclencheur			obstacles, freins, accompagnements nécessaires	A mobiliser A former en priorité
	J'ai l'impression que mes phases dépressives ou maniaque sont de plus en plus difficiles à gérer et je me sens <u>épuisé.e</u> • Encombrement aux fenêtres • Plafond = papier journaux • Anxiété • Chuchotement • Isolement • Habillement • Fatigue	• Travailleurs sociaux • Voisins/ syndic • Fournisseurs d'énergie • Médecins • Bailleurs sociaux • Curateurs et tuteurs • CMP/hôpitaux de jour • Dispositif ELIAHS	• Infirmiers STH • Travailleurs sociaux • Bailleurs sociaux • Opérateurs de l'habitat (Soliha / Urbanis) • CMP/hôpitaux de jour	• Financement • Temporalité • freins psychiques au changement (anxiété, isolement, temporalité des travaux, relogement temporaire difficile).	• Services clients fournisseurs d'énergie • Médecins • Bailleurs sociaux • CMP • Hôpitaux de jour • Les curateurs et tuteurs, souvent mieux informés des situations financières et du mal-logement, peuvent initier un signalement pertinent. »

JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage <i>Je demande de l'aide / Je suis signalé</i>	ORIENTATION Prise en charge <i>On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.</i>	DEMARCHES	ACTEURS RELAIS
Un couple avec enfants	Mon besoin déclencheur			obstacles, freins, accompagnements nécessaires	A mobiliser A former en priorité
	Mon logement est trop petit pour ma famille : <i>Suroccupation, inconfort, parfois inadaptation au handicap ou à l'âge des enfants</i>	• CAF (guichet ou service social • EPI / Maison des solidarités • Bailleurs sociaux • Service social de l'employeur • MDPH (si handicap ou situation médicale associée) • Service social de l'Éducation nationale • Médecin traitant (si pathologie liée au logement) • Réseaux associatifs locaux (ex. OBIDF) • PIMMS, Maison Bleue, PAD, CPAM • DLH, accueil mairie, conseiller logement	• CAF (aides, accompagnement social) • Maison des solidarités • CMEI (si situation de santé) • Bailleurs sociaux (demandes de mutation, relogement) • Accompagnement technique et social (gestion de l'attente, suivi administratif) • Référents logement ou travailleurs sociaux de proximité	• Accompagnement dans la demande de relogement (constitution du dossier, priorisation) • Plans d'action sur le court, moyen et long terme • Fracture numérique, difficultés à naviguer dans les dispositifs • Délais longs, attentes frustrantes, manque de visibilité sur les suites • Multiplicité des interlocuteurs, besoin d'un suivi continu • Parfois absence de reconnaissance officielle de la suroccupation si pas de pathologie ou handicap	• Travailleurs sociaux CAF et Maison des solidarités • Agents de guichets CAF, DLH, PIMMS • Enseignants et personnels de crèches (Maison Bleue) • Médecins traitants (pour aider à objectiver une situation de mal-logement) • Services sociaux des employeurs publics/privés • Réseaux associatifs d'aide aux familles

• Statut d'occupation du logement : (locataire privé, locataire social, propriétaire occupant)²¹



Propriétaire occupant



Locataire du privé



Locataire du social

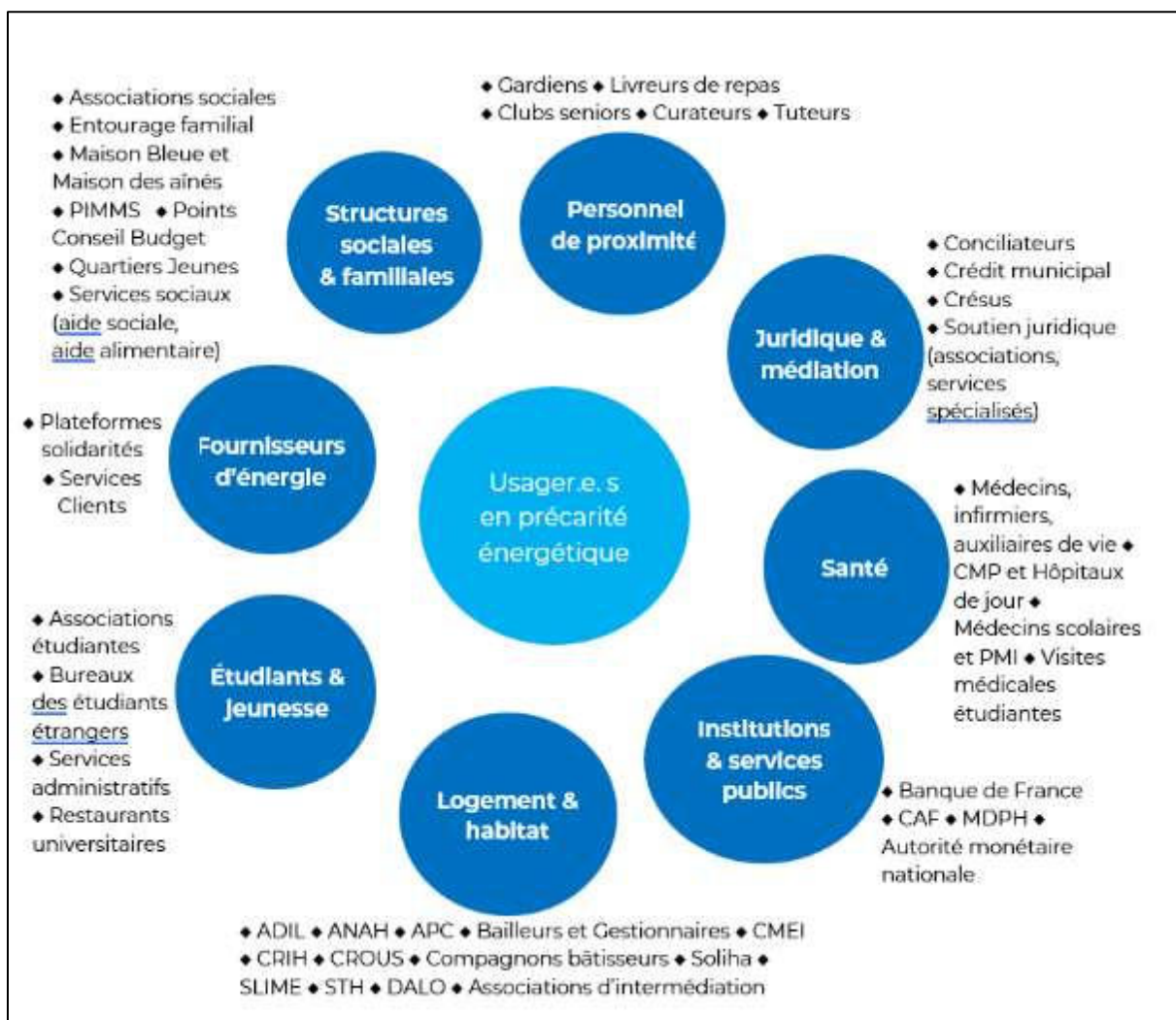
JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage <i>Je demande de l'aide / Je suis signalé</i>	ORIENTATION Prise en charge <i>On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.</i>	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
Propriétaire occupant agé isolé 	Je vis seule au 5^e étage sans ascenseur, dans un appartement ancien et froid, je repousse les travaux depuis longtemps. J'ai peur de tomber, peur de me lever la nuit, j'ai des douleurs - Hypothermie - Privation (énergie/nourriture) - Problèmes respiratoires récurrents - Dysfonctionnement des équipements - Isolement - Déshydratation → alerte canicule (fichier reflex)	- Travailleur social - TZEE - APC/SLIME - Médecin/Infirmier.e / aide soignant.e / auxiliaire de vie - Livres de repas à domicile - Club sénior - Associations (secours populaire, secours catholique, petits frères des pauvres etc.) - Gardiennes d'immeuble - Proches - Plan Canicule	- Rénovation énergétique → APC > Soliha / Urbanis - CMEI : lien entre précarité énergétique et problèmes de santé pour adapter les traitements - Compagnons bâtisseurs - Relogement	- Temps long pour rénovation, - Difficulté à mobiliser les aides existantes (démarches longues Anah) - anxiété, - non-recours - Réticence fréquente à toute rénovation (anxiété, peur des travaux, relogement) - Méconnaissance ou méfiance vis-à-vis des démarches de rénovation chez les publics âgés.	- Aidants, proches - aides à la toilette, - portage de repas - Aidants familiaux

JE SUIS	INDICATEURS	POINT D'ENTREE Dans le parcours Acteur de repérage <i>Je demande de l'aide / Je suis signalé</i>	ORIENTATION Prise en charge <i>On me renvoie vers d'autres interlocuteurs.</i>	DEMARCHES obstacles, freins, accompagnements nécessaires	ACTEURS RELAIS A mobiliser A former en priorité
Jeune adulte Locataire du privé 	Mon logement est trop froid, trop chaud, trop humide, en mauvais état ou potentiellement insalubre. Je ressens un inconfort ou des impacts sur ma santé ou mon quotidien	- APC (Agence Parisienne du Climat) - Service en ligne ANAH - Fournisseurs d'énergie - Mairie (signalement logement ou salubrité) - Maison des solidarités - Médecin traitant - Associations (locataires, santé environnementale, aide aux jeunes) - CAF - CROUS - Quartier Jeunes / permanences logement jeunes	- SLIME (visite énergie, signalement) - ANAH (aides travaux pour propriétaires) - STH (constatation, procédure logement insalubre) - TZEE (dispositifs d'aide à la rénovation, propriétaires) - Soliha (opérateur travaux, accompagnement social) - ADIL (information juridique, orientation démarches) - Intervenants sectoriels selon statut (étudiant, personne isolée, propriétaire bailleur) - Propriétaire bailleur si locataire privé	- Démarches administratives parfois lourdes à enclencher - Faire appel à un opérateur (SLIME, Soliha) ou un technicien pour évaluer les désordres - Prendre contact avec le propriétaire (locataire) ou passer par une visite technique (STH) - Obtenir des aides financières (ANAH, TZEE) - Être accompagné pour le montage du dossier technique ou juridique - Mobiliser des dispositifs adaptés à son statut (locataire vs propriétaire) - Sensibilisation ou médiation avec le bailleur privé si blocage - Accès limité à l'information ou fracture numérique pour certains publics	- Associations, Maison des solidarités (travailleurs sociaux) - Agents de mairie et des permanences logement (Quartier Jeunes, CROUS) - Fournisseurs d'énergie (repérage de signalements répétés) - Professionnels de santé (repérage impact santé + orientation) - Associations intervenant sur les habitats dégradés ou la précarité énergétique - Propriétaires bailleurs (sensibilisation à leurs obligations) - Réseaux d'intervenants jeunes / étudiant

²¹ Ces profils sont issus des échanges et retours d'expérience des participants aux groupes de travail. Ils ont vocation à servir de support de discussion et seront approfondis ou réorganisés ultérieurement avec l'appui d'experts thématiques.

60 acteurs identifiés pour accompagner les usager.e.s en précarité énergétique :

Le schéma ci-dessous illustre les principales familles d'acteurs identifiées (santé, social, logement, énergie, etc.), qui interviennent à des étapes différentes de ce parcours et à des niveaux de proximité différents des usager.e.s.



Cette cartographie de l'écosystème, encore en cours de structuration, met en lumière à la fois la richesse des initiatives locales et les zones d'ombre persistantes : chevauchements de missions, manque de visibilité pour les ménages, mais aussi pour les acteurs eux-mêmes, absence de lien entre certains segments du parcours.

L'exercice amorcé, a déjà livré des enseignements précieux : il montre que c'est bien par la mise en synergie de l'ensemble de ces acteurs que l'on pourra progressivement combler les vides du parcours, réduire les ruptures de suivi et assurer une continuité réelle dans les accompagnements. L'outil [Soliguide](#)²² a été identifié par le groupe comme un levier utile pour capitaliser sur ce tissu local très dense à Paris, multiplier les relais de proximité et renforcer l'accessibilité des dispositifs pour un plus grand nombre d'usagers.

²² Soliguide, porté par l'association Solinum, est une plateforme en ligne qui cartographie les structures et services de proximité.

Ce travail de structuration vise à outiller l'analyse collective, à rendre visibles les étapes critiques, et à mieux cibler les interventions pertinentes à chaque stade. La formalisation détaillée de ces parcours reste à conduire : elle devrait permettre à terme de créer des supports mobilisables à des fins de formation, de pilotage ou d'évaluation, sous forme de personas, de récits typifiés ou de lignes de vie interactives.

2.4 Groupe de travail Santé et précarité énergétique

Le groupe de travail « Santé et précarité énergétique » a réuni des acteurs institutionnels de la santé et du social, de la prévention et du logement afin de croiser les regards sur les effets sanitaires du mal-logement et d'explorer les pistes de repérage via le champ médical. À partir d'une sélection d'études et de nombreux retours de terrain, les échanges ont permis de structurer une compréhension approfondie des liens entre conditions d'habitat dégradées et atteintes à la santé physique, mentale et sociale.

Un premier apport fondamental réside dans l'analyse partagée d'un ensemble d'études existantes²³, tant locales que nationales, dont les conclusions convergent vers un même constat : les effets du mal-logement sur la santé sont bien documentés, mais restent encore sous-reconnus dans les parcours médicaux classiques. Les impacts les plus fréquents sont : affections respiratoires chroniques (asthme, bronchites), douleurs articulaires, troubles du sommeil, fatigue, anxiété, isolement social. Ces effets sont liés ou amplifiés par différents facteurs, comme l'humidité, la présence de moisissures, l'inconfort lié au froid en hiver, le bruit ou la surcharge mentale liée à la précarité.

Le groupe a souligné que les ménages ne font pas toujours spontanément le lien entre leur santé et leur habitat, par banalisation du froid ou de l'inconfort, crainte d'être jugés, ou difficulté à exprimer leur vécu dans une logique médicale centrée sur les symptômes. Les professionnel·les de santé, de leur côté, ne sont pas toujours formé·es à identifier la dimension résidentielle de certains troubles, et les filières d'orientation logement-santé sont peu connues, voire inexistantes.

Le manque d'outillage du monde médical est apparu comme un frein central : absence d'indicateurs clairs, isolement des praticien·nes, rareté des visites à domicile,

²³ À noter notamment

les travaux de l'ANSES sur les effets du froid et de la chaleur sur la santé ;

les études du CREAI-ORS sur les impacts du mal-logement chez les personnes âgées ou en situation de handicap ;

les bilans de la cellule Santé-Logement de la Ville de Paris ;

l'analyse des visites à domicile menées par les CMEI (Conseillères Médicales en Environnement Intérieur) ;

les retours d'expérience de terrain de Soliha, Quercy Énergies, le CREAQ, ou encore de la Fondation Abbé Pierre.

manque de formation croisée. Le besoin d'acculturation entre les secteurs a été identifié comme prioritaire : modules de formation partagée, grilles de repérage simples à utiliser en consultation, documentation commune des signaux faibles.

Les discussions ont mis en évidence plusieurs publics particulièrement exposés et pourtant peu visibles dans les dispositifs d'accompagnement :

- les enfants, dont la santé, le sommeil et la scolarité, sont directement affectés par des logements froids ou humides ;
- les personnes âgées et les personnes handicapées, plus vulnérables aux risques de chute ou d'isolement aggravé ;
- les malades chroniques, dont les pathologies sont exacerbées par un environnement thermique inadapté ou des polluants intérieurs.

En parallèle, le groupe a insisté sur la montée en puissance de la précarité énergétique estivale, encore peu prise en compte. Les vagues de chaleur génèrent une surmortalité accrue, en particulier chez les personnes âgées ou atteintes de pathologies cardio-respiratoires. À Paris, cette réalité impose de sortir d'une approche strictement hivernale, au profit d'une lecture globale du déséquilibre thermique du logement.

Trois grands axes d'action ont été identifiés :

- Le repérage, via des outils simples, des critères d'alerte partagés et une formation des professionnel·les de santé et du médico-social ;
- La coordination, en renforçant les liens entre les centres de santé, les services sociaux, les bailleurs et les dispositifs énergie-logement ;
- La capitalisation, pour documenter les signaux faibles identifiés de manière intuitive par les professionnels·les, mais sans relais opérationnels.

Enfin, le groupe a rappelé que l'enjeu dépasse l'identification de cas individuels : il s'agit bien de faire évoluer les référentiels institutionnels, afin que la question du logement soit intégrée dans le raisonnement clinique et les parcours de santé. La santé peut ainsi devenir un levier structurant pour le repérage précoce et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique.

À noter :

La directive (UE) 2023/1791, publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 20 septembre 2023, définit la précarité énergétique comme l'incapacité d'un ménage à assurer les services énergétiques essentiels garantissant un niveau de vie et de santé adéquat. Cette définition reste indicative et doit être adaptée par chaque État membre.

En France, aucune évolution réglementaire n'a encore été décidée. Les partenaires de l'ONPE ont considéré que la définition actuelle pouvait être maintenue en l'état, à l'exception d'un ajustement jugé plus facile à introduire : l'ajout de la précarité énergétique d'été.

2.5 Groupe de travail impayés d'énergie

Le groupe de travail consacré aux impayés d'énergie a permis de croiser les regards des services sociaux, des opérateurs d'énergie, des services de la Ville de Paris et de plusieurs institutions partenaires autour d'un enjeu récurrent et structurant : celui des dettes d'énergie comme symptôme et amplificateur de la précarité.

Les échanges ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la lisibilité et l'exploitation des données transmises dans le cadre du décret du 13 août 2008 (nom, adresse, montant et période de la dette, option tarifaire). Si les formats de transmission demeuraient jusqu'à récemment hétérogènes, des progrès significatifs ont été réalisés : les trois principaux fournisseurs disposent désormais de plateformes sécurisées d'échange d'informations (TotalEnergies depuis 2025), garantissant la conformité au RGPD et facilitant la circulation de données fiables. Les travaux en cours visent désormais à harmoniser les formats de fichiers afin de permettre aux services sociaux de mieux identifier et accompagner les ménages en situation d'impayés.

Du côté des services sociaux, la gestion des listings devient ingérable à grande échelle. Dans certains territoires parisiens, jusqu'à 1000 situations par mois sont à suivre, ce qui représente une charge très lourde pour les secrétaires de coordination, parfois seules face à 30 situations quotidiennes. Le croisement de données d'un mois sur l'autre est rendu difficile par l'absence d'identifiants stables, générant des doublons et des pertes d'information. Il est souvent impossible de savoir si une situation a déjà été traitée, orientée, ou transmise.

Dans ce contexte, suite à un échange avec les principaux fournisseurs d'énergie, la DSOL a initié l'envoi d'un courrier aux principaux fournisseurs d'énergie afin de demander une harmonisation des formats de transmission, condition nécessaire à une exploitation fiable et équitable des données.

Les acteurs ont souligné la nécessité de mieux encadrer les flux de données, de disposer d'outils d'alerte automatisés mais lisibles, et de formaliser les échanges via des conventions FSL, qui offrent un cadre plus sûr et une traçabilité meilleure.

Les discussions ont aussi révélé les lacunes d'habilitation et d'accès aux plateformes fournisseurs pour les professionnel·les sociaux, qui ne peuvent pas toujours consulter ou intervenir dans les délais utiles. Plusieurs pistes ont été évoquées : clarification du rôle des conventions, définition d'un référent RGPD à la Ville, mise en place d'un portail unique sécurisé, amélioration du format des fichiers.

Au-delà de ces aspects techniques, ce groupe a permis de rappeler que les impayés d'énergie doivent être pensés comme un indicateur précoce de vulnérabilité, et non comme une donnée strictement budgétaire. Le traitement automatisé (réduction de puissance, relances, assignations) entre trop souvent en décalage avec des parcours de vie marqués par l'isolement, la non-connaissance des droits ou le renoncement.

2.6 Études exploratoires de l'APUR

Face aux difficultés rencontrées pour quantifier la précarité énergétique à Paris, l'APUR avait proposé deux contributions exploratoires.

La première visait à tenter d'identifier des sous-consommations d'énergie à partir d'une approche exploratoire à partir des données de consommation d'Eau de Paris

La seconde proposait de tenter une nouvelle méthode qui permettrait peut-être de quantifier les ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec l'Insee et la DRIHL

Sur la première étude, il s'agit de tester une nouvelle approche à partir de croisement de données réelles de consommations d'eau potable (données à la maille de la parcelle urbaine) et de données de consommations d'énergie réelles à la même maille pour mettre en évidence d'éventuelles incohérences entre ces deux jeux de données. De tels cas pourraient correspondre à des cas de restrictions volontaires de consommations d'énergie, symptôme d'une certaine précarité énergétique. Durant l'année 2025, des échanges ont eu lieu entre l'Apur et Eau de Paris visant à définir et préciser les données de consommations d'eau potable à produire et à partager avec l'Apur, et à corriger certains biais identifiés. Ces données ont été transmises à l'Apur en octobre 2025, et permettront de réaliser ce travail exploratoire et valider ou non l'intérêt de cette démarche test au cours des prochains mois.

Sur la seconde un travail était envisagé à partir du kit de données portant sur la vulnérabilité énergétique (croisement des bases Fideli et DPE Ademe) en lien avec la DRIHL et l'Insee afin de viser une quantification des ménages en situation de précarité. Les premières exploitations ont permis de mettre en exergue que les données de modes de chauffage et de consommations théoriques d'énergie utilisées par l'INSEE créaient une distorsion importante au regard de la réalité connue en raison d'un kit méthodologique pensé pour l'échelle nationale et n'intégrant donc pas les spécificités parisiennes, et surtout de l'utilisation des données des DPE peu adaptées pour refléter la réalité de la situation parisienne, et empêchaient toute exploitation complémentaire.

Sur l'année 2025-26, l'APUR propose de poursuivre la démarche exploratoire à partir des données de consommation d'eau potable et d'énergie.

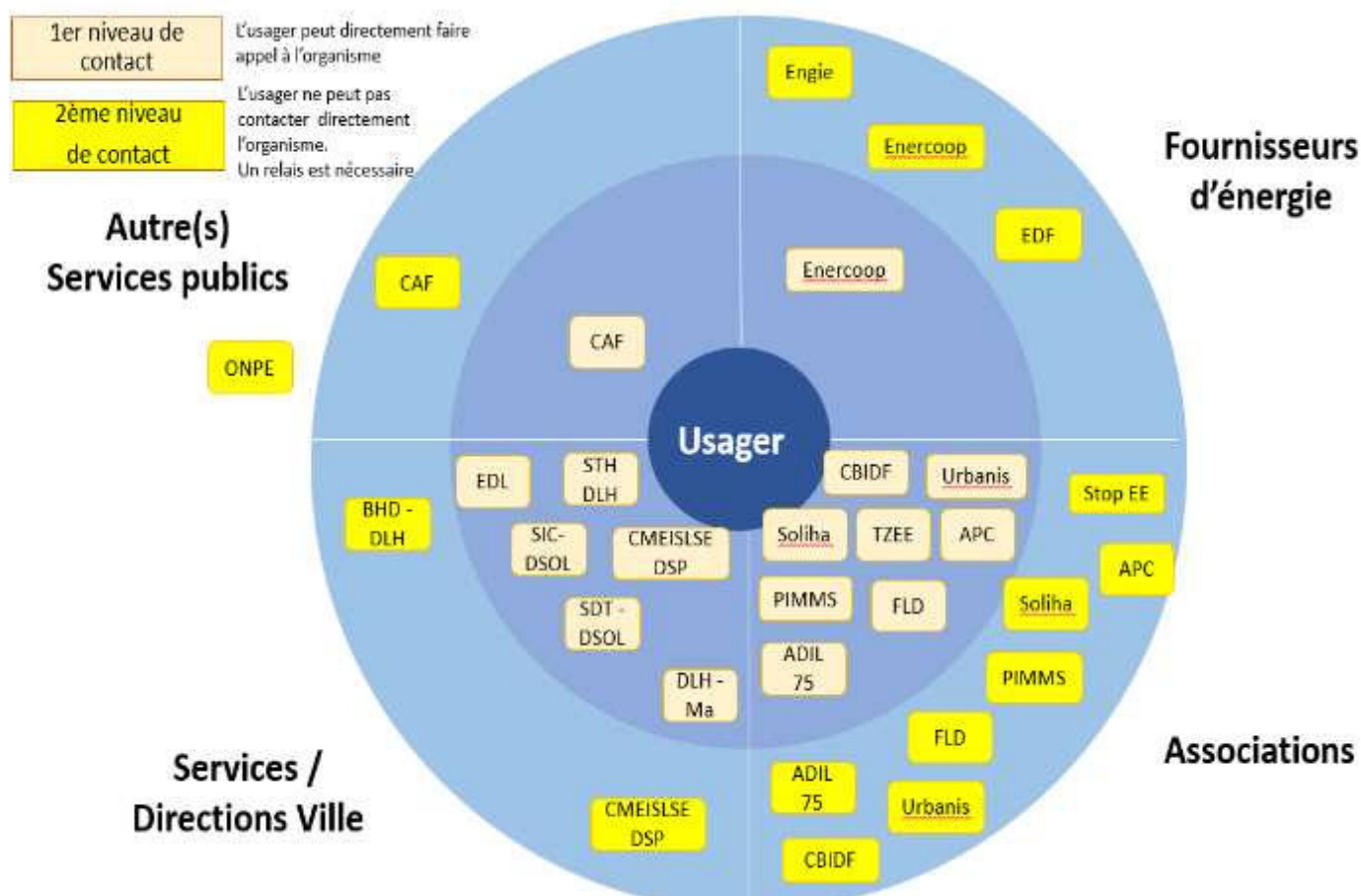
3. Un réseau de partenaires solide

L'Observatoire de la précarité énergétique à Paris s'appuie aujourd'hui sur une mobilisation collective inédite : plus de 15 services de la Ville et plus de 30 partenaires institutionnels, associatifs, énergéticiens, bailleurs, acteurs de terrain et structures de recherche.



Cette diversité témoigne d'un engagement partagé à croiser les regards et à décloisonner les approches, afin de mieux comprendre et accompagner les ménages parisiens. Au fil des mois, le réseau s'est élargi avec de nouveaux partenaires thématiques, dans les champs du social, de la santé, du handicap, de la jeunesse ou encore de la recherche et de l'innovation.

Pour l'année à venir, l'objectif est de se rapprocher toujours davantage du terrain et de faciliter les échanges entre acteurs. Après la réalisation d'une cartographie des acteurs impliqués et d'un premier annuaire pratique permettant d'identifier rapidement les contacts utiles, une nouvelle étape sera franchie à l'aube de cette deuxième année. Un outil collaboratif partagé sera testé dans les prochains mois, avec l'ambition de créer un fil d'échange fluide et adapté aux besoins. Il offrira la possibilité de maintenir le lien entre partenaires, de partager des documents, de poser des questions en temps réel et de solliciter directement des compétences. Des sous-canaux par groupes de travail permettront de prolonger les discussions engagées et de faire circuler plus rapidement l'information, afin d'assurer un accompagnement plus fluide des ménages (cf. p. 68).



Cette photographie du réseau d'acteurs, réalisée en mars 2025, avec les partenaires présents à l'atelier, illustre la diversité des partenaires mobilisés autour de l'usager, selon qu'ils peuvent être sollicités directement (1^{er} niveau de contact) ou par l'intermédiaire d'un relais (2^e niveau de contact). Depuis, le paysage partenarial a continué d'évoluer avec l'arrivée de nouveaux acteurs, rendant nécessaire l'adaptation des modes d'interaction. Pour absorber ce flux croissant et faciliter la coordination, la mise en place d'outils collaboratifs partagés est progressivement engagée, afin de fluidifier les échanges et d'éviter les ruptures de parcours.

Cette mobilisation générale s'incarne aussi dans une série de conventions et d'accords conclus entre la Ville et ses partenaires. Elles traduisent concrètement les coopérations mises en place, qu'il s'agisse d'opérateurs de terrain, d'associations, d'énergéticiens, de bailleurs sociaux ou encore de structures de recherche et d'expertise. Les points qui suivent présentent, de manière synthétique, les principaux cadres partenariaux et les actions qui en découlent.

■ Cadre national et institutionnel

3.1 Partenariats internationaux : le réseau C40 et le Global Green New Deal

La Ville de Paris s'inscrit également dans un réseau international de coopération à travers le C40 Cities Climate Leadership Group, qui rassemble près d'une centaine de métropoles engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique. Ce réseau,

soutenu par les Nations Unies et plusieurs fondations internationales, promeut une approche intégrée de la transition écologique fondée sur la justice sociale, l'équité et la participation citoyenne.

Dans ce cadre, Paris participe activement à l'échanges entre pairs avec les villes du C40 au sein de l'Inclusive Climate Action (ICA) Forum et a participé au programme européen du Global Green New Deal (GGND), aux côtés de Milan, Barcelone, Lisbonne, Varsovie, Rotterdam et Madrid.

Lancé par le C40 en 2019, le Global Green New Deal appelle les villes à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 tout en veillant à ce que la transition soit juste, inclusive et bénéfique aux populations les plus vulnérables. Il repose sur trois principes :

- la réduction rapide des émissions dans les secteurs clés du bâtiment, des transports et des déchets ;
- le soutien aux habitants les plus exposés aux crises climatiques et énergétiques ;
- et la participation active des citoyens à la transformation de leur ville.

Dans le cadre de ce programme, le C40 a coordonné la mise en place d'un projet pilote européen consacré à la précarité énergétique, réunissant sept villes partenaires autour d'un objectif commun : construire une boîte à outils européenne pour accompagner les collectivités souhaitant développer des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique.

Chaque ville a contribué selon ses priorités :

- Paris, par le développement d'un observatoire local de la précarité énergétique et le renforcement de la coopération interservices ;
- Barcelone, par le déploiement de ses Energy Advisory Points et de refuges climatiques de quartier ;
- Lisbonne, par la création de communautés solaires locales et l'expérimentation d'une tarification sociale ;
- Milan, par la formation des travailleurs sociaux aux enjeux énergétiques ;
- Varsovie et Rotterdam, par des programmes de rénovation ciblée et d'accompagnement des ménages à faibles revenus.

Ces échanges ont donné lieu à la publication en 2024 du Resource Pack for Cities — Delivering a Just Energy Transition in European Cities through Relief, Retrofits and Renewables, diffusé sur le C40 Knowledge Hub.²⁴

Ce document propose des orientations, études de cas et outils méthodologiques destinés à soutenir les villes européennes dans la mise en œuvre de politiques combinant mesures d'urgence (relief), rénovations ciblées des logements (retrofits) et développement des énergies renouvelables (renewables).



²⁴ Resource Pack for Cities – Delivering a Just Energy Transition in European Cities through Relief, Retrofits and Renewables, C40 Cities, 2024.

Ce guide, élaboré dans le cadre du Global Green New Deal, présente les bonnes pratiques et outils développés par sept villes européennes (Paris, Milan, Barcelone, Lisbonne, Varsovie, Rotterdam et Madrid) pour promouvoir une transition énergétique juste et inclusive.

Source : C40 Knowledge Hub

Les travaux conduits dans ce cadre ont permis à Paris de consolider sa démarche locale : la création de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) s'inscrit pleinement dans cette dynamique internationale.

Les masterclass de Varsovie (2023) et de Lisbonne (2024) ont favorisé un apprentissage mutuel entre pairs, confirmant l'intérêt d'un modèle d'observation d'action fondé sur la connaissance territoriale, la coordination des acteurs et l'écoute des ménages.

Paris y apparaît comme une ville contributrice de référence dans la construction collective d'approches locales pionnières de la transition énergétique juste.

3.2 Partenariat avec l'ONPE — Charte d'engagement 2025-2028

La première rencontre entre Paris et l'ONPE remonte au printemps 2022, lors des réflexions préalables à la création de l'Observatoire parisien. L'ONPE avait alors clairement indiqué qu'il ne pouvait pas fournir de donnée « clés en main » à l'échelle locale, et que Paris devait inventer ses propres indicateurs. La définition nationale de la précarité énergétique étant volontairement large et sujette à de multiples interprétations, l'ONPE a encouragé la Ville à construire un outil adapté à ses spécificités. C'est dans ce cadre que Paris a osé faire un choix différent : créer un observatoire d'action, ancré dans le retour du terrain, pensé non comme un doublon de l'ONPE, mais comme son complément opérationnel. Cette orientation s'est confirmée avec la participation de l'ONPE aux groupes de travail de l'OPE-Paris en décembre 2024, puis avec la signature de la charte d'engagement en septembre 2025, faisant de Paris la première collectivité à rejoindre officiellement le réseau national. Le département de Seine-Saint-Denis suit simultanément la même démarche.

En septembre 2025, la Ville de Paris a en effet rejoint officiellement le réseau national de l'Observatoire de la précarité énergétique (ONPE) en signant sa Charte d'engagement 2025-2028. La signature, apposée par Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris, scelle l'intégration de l'Observatoire parisien dans une coalition nationale qui rassemble l'État, l'ADEME, l'ANAH, le Médiateur national de l'énergie, les grands énergéticiens, des réseaux institutionnels et associatifs, ainsi que des ONG et fondations engagées²⁵. Cette alliance confère à l'ONPE une force de frappe unique

²⁵ Les cosignataires de la Charte ONPE 2025-2028

- **L'État** (ministères de la Transition écologique, du Logement, de la Santé-Solidarités, de l'Industrie-Énergie).
- Agences nationales : ADEME (présidence et secrétariat de l'ONPE), ANAH.
- Énergéticiens et opérateurs : EDF, ENGIE, TotalEnergies Électricité & Gaz France, ENEDIS.
- Institutions du logement et des collectivités : ANIL, FNCCR, USH, Plan Bâtiment Durable.
- Réseaux énergie-climat : CLER, FLAME (réseau des ALEC), RARE (agences régionales).
- ONG et fondations sociales : Secours Catholique, FACE, Fondation d'entreprise Macif, Fondation pour le logement des défavorisés (FLD).
- Opérateurs de terrain : SOLIHA, Compagnons Bâtisseurs, Croix-Rouge Insertion — Logiscité, Wimoov.
- Autorité de médiation : Médiateur national de l'énergie.
- Collectivités et observatoires : Département de la Seine-Saint-Denis, Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris).

pour produire des données fiables, harmoniser les pratiques et influencer l'évolution réglementaire.

L'adhésion de Paris repose sur un engagement concret : participer activement aux travaux collectifs, partager ses données locales et ses retours de terrain, valoriser les enseignements de l'ONPE et contribuer à l'amélioration des dispositifs existants. Cette intégration va permettre d'aligner les travaux de l'OPE-Paris avec les chantiers structurants déjà engagés au niveau national, notamment sur la question des impayés d'énergie, mais aussi sur un spectre plus large de problématiques.

En effet, l'ONPE anime plusieurs groupes de travail thématiques qui éclairent différentes dimensions de la précarité énergétique : profils sociologiques des ménages, production et analyse de données statistiques, cartographies territoriales, mobilisation des copropriétés fragiles, effets des excès de chaleur, communication et diffusion des résultats. Ces thématiques font directement écho aux axes développés par l'OPE-Paris (santé, impayés, étudiants et jeunes adultes, parcours usagers, sous-consommation), ouvrant la voie à une capitalisation mutuelle. Le croisement entre tendances nationales et réalités parisiennes renforcera la robustesse des analyses et l'efficacité des réponses apportées.

Cet engagement positionne ainsi Paris non seulement comme bénéficiaire d'un réseau national de connaissances, mais aussi comme contributeur actif capable d'apporter son expertise locale et d'innover dans la mise en œuvre de solutions et l'adaptation des politiques publiques de lutte contre la précarité.

3.3 Partenariat avec Solinum — Déploiement de Soliguide

L'association Solinum développe, à l'échelle nationale, l'outil Soliguide, moteur de recherche solidaire recensant l'offre de services utiles aux personnes en difficulté. À Paris, son déploiement repose sur une **convention pluriannuelle d'objectifs** portée par la Direction des Solidarités (DSOL), qui permet d'alimenter et de mettre à jour une base de données couvrant plus de 1600 structures et 5000 services. Soliguide constitue également le socle du Guide de la solidarité, largement diffusé dans les réseaux sociaux et médico-sociaux.

Dans le cadre de l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris, Soliguide s'est imposé comme une réponse concrète à l'une des difficultés identifiées par les groupes de travail : l'orientation dans l'offre existante, aussi bien pour les usagers que pour les professionnels. En 2025, un partenariat renforcé s'est noué avec l'OPE-Paris pour croiser les annuaires, intégrer les partenaires des parcours usagers et mieux référencer les structures directement concernées par la précarité énergétique.

L'outil présente un triple intérêt : il permet un accès direct pour les usagers ayant recours au numérique ; il constitue un support fiable pour les professionnels accompagnant les personnes en rupture numérique ; et il offre une cartographie **partagée de l'écosystème** d'acteurs, répondant à une attente exprimée avec force par les partenaires de l'Observatoire. Les services sont organisés en grandes rubriques (alimentation, hygiène, accueil, santé, logement, emploi/formation, numérique, matériel de première nécessité), permettant une lisibilité transversale.

Cette collaboration ouvre la voie à un chantier de moyen terme : fiabilisation continue des données, articulation plus fine avec les problématiques énergie, et appropriation accrue par les acteurs de terrain. L'objectif est de faire de Soliguide un socle commun **de repérage et d'orientation**, au carrefour des enjeux sociaux et énergétiques parisiens.

3.4 Partenariat avec la CAF de Paris — Convention Territoriale Globale 2023-2027

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris et la Ville sont liées par une Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027, qui constitue le cadre partenarial de référence pour renforcer la cohérence des politiques sociales et familiales. Elle couvre l'ensemble des champs d'action suivis par la CAF : petite enfance, parentalité, jeunesse, éducation, santé, accès aux droits et logements. Pour la mettre en œuvre, la Ville mobilise plusieurs directions municipales — DLH, DSOL, DASCO, DFPE, DJS, DASES, DTEC — en lien avec les priorités de la CAF.

Dans ce cadre, la fiche thématique « logement » fixe des objectifs communs autour de trois axes majeurs :

Favoriser l'accès aux droits et aux aides (information sur les dispositifs, soutien à la décohabitation des jeunes adultes).

Prévenir les impayés de loyers et maîtriser les dépenses de logement (prévenir la dégradation des budgets, sensibiliser les professionnels, harmoniser les pratiques, renforcer le signalement précoce des impayés par les bailleurs).

Identifier et accompagner les ménages en situation de non-décence ou de précarité énergétique (mieux connaître les besoins, renforcer la coopération entre acteurs et mieux former/outiller les professionnels).

La fiche logement prévoit explicitement la participation active de la CAF aux **travaux de l'Observatoire de la précarité énergétique** à Paris, à travers la mise en commun des données, la contribution aux groupes de travail et l'appui à la formation des relais de proximité. Par cette articulation, la CAF joue un rôle essentiel de repérage et de prévention, en lien direct avec ses missions de soutien aux familles et de sécurisation des parcours résidentiels.

■ Énergéticiens et services publics de l'énergie

3.5 Partenariats avec Enedis, EDF et GRDF — Contrats de concession²⁶ de distribution et de fourniture d'énergie

3.5.1 : Le nouveau contrat de concession signé en 2024 entre la Ville de Paris, Enedis et EDF est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et marque une étape structurante dans la gouvernance du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente. Il se distingue par une gouvernance partagée renforcée,

²⁶ 2024 DVD 27 — Concession Enedis EDF

au service d'une transition écologique et solidaire. Ce partenariat repose sur cinq axes prioritaires : accélération vers la sobriété énergétique et la décarbonation, territorialisation du Plan Climat, justice sociale, résilience du réseau et accompagnement de la transformation urbaine.

Dans ce cadre, la lutte contre la précarité énergétique est formellement reconnue comme un objectif majeur. La convention prévoit la création d'un observatoire spécifique dédié à ce sujet, aux côtés de cinq autres observatoires stratégiques (consommation, recharge électrique, production locale, raccordements, etc.). Ce nouvel outil contribuera à renforcer la connaissance fine des situations de précarité énergétique sur le territoire parisien et à orienter les actions correctrices. Enedis participera aux travaux de cet observatoire en lien avec les services de la Ville.

Par ailleurs, Enedis s'engage à financer à hauteur de 3 millions d'euros par an des actions en lien avec la transition écologique et la résilience, parmi lesquelles peuvent figurer des actions spécifiques de lutte contre la précarité énergétique : études, diagnostics, sensibilisation ou animation. Ces actions pourront notamment bénéficier aux bailleurs sociaux parisiens et à leur parc d'habitation.

Le nouveau contrat de concession renforce également significativement la contribution d'EDF à la lutte contre la précarité énergétique. À partir de 2025, EDF s'engage à verser 5,2 millions d'euros par an à la Ville de Paris au titre du dispositif Paris Énergie Famille et en complément du Fonds de Solidarité Logement. Cette contribution est indexée sur l'évolution du nombre de clients aux tarifs réglementés et sur le niveau de ces tarifs, avec une clause de revoyure en cas d'écart important.

EDF participera également à l'observatoire parisien de la précarité énergétique par la transmission de données précises à la maille de l'arrondissement (pénalités, relances, aides, etc.), permettant d'alimenter les diagnostics et les actions de coordination. Ce partenariat tripartite (Ville de Paris, Enedis, EDF) engage sur le long terme les trois acteurs à faire de la lutte contre la précarité énergétique un pilier des politiques locales de transition.

3.5.2 Le contrat de concession de distribution de gaz à Paris (GRDF)

Le contrat de concession de distribution de gaz à Paris, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 15 ans et renouvelable pour 5 ans maximum, introduit également une contribution du concessionnaire GRDF à la transition écologique du territoire parisien en lien avec le réseau de distribution de gaz à Paris. Sur la durée du contrat, GRDF participe ainsi à hauteur de 900 000 € à des actions de transition conformes aux orientations du plan climat parisien.

Renforcée par le premier avenant au contrat de concession, adopté en Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, cette contribution définit clairement 5 axes de travail englobant l'ensemble des enjeux de transition du réseau : développement des gaz verts, de la mobilité gaz, efficacité et sobriété énergétique des bâtiments alimentés au gaz, décarbonation des usages gaz et lutte contre la précarité énergétique des foyers chauffés au gaz.

Sur le modèle établi avec le concessionnaire de distribution d'électricité, GRDF s'est également engagé à la construction et l'alimentation annuelle d'observatoires en lien

avec les cinq thématiques d'action présentées ci-dessus : à ce titre, le distributeur fournit à la Ville de Paris un bilan annuel constitué des données relatives aux informations statistiques sur le nombre d'interventions pour impayés (coupure, prise de règlement ou rétablissement) et ce, à diverses mailles géographiques (municipale, arrondissement et, dans un second temps sous réserve de faisabilité, IRIS, rue et adresse).

■ Institutions spécialisées logement et habitat

3.6 Partenariat avec l'ADIL — Convention pluriannuelle d'objectifs

L'ADIL, centre d'information sur l'habitat, assure une mission de service public prévue par l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation. Elle offre une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement. L'ADIL de Paris est une association agréée par l'État, partenaire de la Ville de Paris dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif. L'ADIL 75 contribue à résorber de nombreux contentieux en informant locataires et propriétaires sur leurs droits et obligations.

L'information est délivrée par des juristes diplômés salariés de l'association, formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Leur rôle est de faire connaître les dispositifs d'accès ou de maintien à un logement décent, d'apporter un conseil pour la sécurisation des projets d'accession à la propriété, d'expliquer les règles de fonctionnement d'une copropriété et de diffuser les nouvelles obligations en matière de sécurité et de qualité de l'habitat.

Dans le cadre de l'OPE-Paris, l'ADIL met son expertise juridique et technique au service des travaux de l'Observatoire, en participant aux groupes de travail sur les parcours usagers et la lutte contre le non-recours. Elle contribue également à repérer et qualifier les situations de précarité énergétique lorsqu'elles s'articulent avec des problématiques de logement indécemment ou de litiges locatifs.

Par son rôle de conseil spécialisé et son ancrage institutionnel, l'ADIL renforce ainsi la capacité de l'Observatoire à articuler les enjeux d'énergie et d'habitat, et à développer des réponses adaptées aux réalités rencontrées par les ménages parisiens.

3.7 Partenariat avec Soliha et Urbanis — Programme Éco-Rénovons Paris

Soliha : accompagnement des ménages modestes et lutte contre la précarité énergétique

Soliha est missionnée par la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention, pour mettre en œuvre un programme d'actions en faveur des Parisiens les plus fragiles. Ses interventions visent à améliorer le confort et l'adaptation des logements, ainsi que la réhabilitation et l'accessibilité des immeubles. En tant qu'opérateur d'Éco-Rénovons Paris, Soliha contribue pleinement à la lutte contre la précarité énergétique, en complémentarité avec les partenaires locaux, en accompagnant en priorité les propriétaires occupants modestes et très modestes. L'association déploie une approche à double volet : d'une part, elle informe et oriente sur les aides financières

et les travaux éligibles, notamment lors de permanences en mairie d'arrondissement ; d'autre part, elle accompagne directement la réalisation des travaux. Cette articulation permet à la fois de sécuriser les parcours des ménages et de favoriser l'émergence de solutions durables face aux situations de fragilité énergétique et d'habitat dégradé. Soliha est par ailleurs opérateur d'accompagnement des copropriétés dans le cadre d'Éco-Rénovons Paris.

Urbanis : opérateur d'accompagnement des copropriétés dans le cadre d'Éco-Rénovons Paris

Urbanis est un opérateur de l'habitat créé en 1979 - qui compte 600 collaboratrices et collaborateurs à échelle nationale - ayant pour mission d'accompagner les maîtrises d'ouvrages publiques dans la définition de leurs politiques locales d'amélioration de l'habitat privé. Dans le cadre de l'animation du programme Eco Rénovons Paris +, Urbanis accompagne à ce titre les copropriétés du territoire parisien intégrées dans le dispositif afin qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier permettant la réalisation un programme de réhabilitation énergétique le plus ambitieux possible. L'animation de ce marché public - piloté par la Direction du Logement et de l'Habitat, est partagé avec Soliha.

▪ Acteurs de médiation et d'accompagnement de proximité

3.8 Partenariat avec les PIMMS — Convention d'objectifs

Les PIMMS parisiens, portés par l'association Pimms Médiation et labellisés France Services, sont soutenus par la Ville de Paris dans le cadre d'une convention d'objectifs pilotée par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) — Service de la Relation Usager. Répartis sur plusieurs sites de proximité, ils offrent un accueil gratuit et sans rendez-vous aux habitants, afin de faciliter l'accès aux droits, aux services publics et à l'accompagnement numérique.

Les médiateurs y accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives (CAF, retraite, France Travail, logement), la compréhension et le règlement de leurs factures (eau, électricité, gaz, téléphonie), la mobilisation des aides sociales (dont le chèque énergie), ainsi que l'utilisation des outils numériques. Leur rôle de médiation permet également d'intervenir dans les relations entre usagers et grands opérateurs de service public, notamment les fournisseurs d'énergie.

En 2024, les PIMMS parisiens ont accueilli près de **44 000** usagers pour plus de **100 000 motifs d'accompagnement**. Ces chiffres témoignent de leur importance comme guichets uniques de proximité, particulièrement pour les publics fragiles confrontés à des difficultés administratives, à l'exclusion numérique ou à des problèmes budgétaires.

Grâce à cet ancrage territorial et à leur capacité d'écoute, les PIMMS jouent un rôle clé dans l'accompagnement quotidien des ménages, y compris dans le champ énergétique, en contribuant à prévenir les situations de rupture et en facilitant l'accès aux dispositifs d'aide existants.

3.9 Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs — Dispositif Bricobus®

Les Compagnons Bâisseurs et la Ville de Paris sont liés par une convention reconduite chaque année depuis 2023, visant à soutenir le dispositif «Bricobus® précarité énergétique parisien». Cette initiative permet d'intervenir directement au domicile de ménages en situation de précarité énergétique, par des visites sociotechniques, des dépannages pédagogiques et des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, sans reste à charge pour les bénéficiaires. Au-delà de ces interventions de terrain, les Compagnons Bâisseurs participent activement aux groupes de travail de l'Observatoire, apportant un éclairage précieux grâce à leur connaissance fine des réalités vécues, acquise au fil de leurs nombreuses visites à domicile. Ils sont souvent les seuls acteurs à passer autant de temps chez les ménages, ce qui fait d'eux des interlocuteurs clés dans la compréhension et le traitement des situations complexes.

■ Connaissance, recherche et expertise territoriale

3.10 Partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat — Guichet France Rénov' Paris

L'Agence Parisienne du Climat (APC), association soutenue par la Ville de Paris dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, agit comme guichet local France Rénov' Paris pour l'information, le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique, en particulier auprès des copropriétés. L'APC anime des permanences, outille les acteurs locaux et facilite l'accès aux dispositifs de financement et d'accompagnement, afin de massifier la rénovation énergétique du parc privé parisien.

Dans le prolongement de son rôle de coordination du Slime (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) de 2022 à 2025, l'APC est désormais un pilier du nouveau dispositif Paris Énergie Solidarité, successeur du Slime 75. À ce titre, pour les locataires du parc privé et les propriétaires occupants, l'APC reste le guichet unique («one-stop shop») : elle qualifie les demandes, orienter les ménages et mobiliser les partenaires afin de proposer aux ménages l'accompagnement le plus adapté à sa situation

3.11 Partenariat avec l'APUR — Analyses territoriales et cartographies

L'APUR compte parmi ses 29 membres la Ville de Paris, dont le Conseil de Paris a créé l'association en 1967. Une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'APUR définit et précise le cadre et les modalités des relations contractuelles avec l'APUR, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties. Elle précise les conditions générales d'attribution, de versement et de contrôle de la subvention annuelle de la Ville de Paris au regard de son programme de travail proposé et voté chaque année par son Conseil d'administration, puis validé par l'Assemblée Générale de l'APUR. La convention en vigueur a été signée le 13 janvier 2023 et couvre la période 2023-2025. Elle est portée par la Direction de l'Urbanisme.

L'APUR a inscrit à son programme de travail 2025-2026 le sujet de la précarité énergétique à Paris, avec une «[approche exploratoire à partir de croisements de données \(consommations d'eau et d'énergie, impayés et typologies bâties\)](#)».

3.12 Partenariat avec Paris Recherche — Projet de recherche ÉTAJE²⁷

Le programme Paris Recherche a pour objectif de favoriser les coopérations entre les services de la Ville de Paris et le monde académique. L'appel à projets vise à financer des recherches coconstruites avec les directions municipales, pour une durée allant jusqu'à trois ans, et dans la limite de 90 000 € par projet. L'évaluation des candidatures repose à la fois sur l'avis des directions partenaires (pertinence stratégique, capacité à suivre le projet) et sur une expertise scientifique indépendante pilotée par la DAE et le Secrétariat Général de la Ville.

Parmi les huit projets retenus en 2024 figure le projet ÉTAJE (Étudier les Arbitrages budgétaires entre l'Énergie, l'Alimentation et le Logement chez les Jeunes adultes), porté par Adèle Sébert (MCF, Université de Reims Champagne-Ardenne) et Ute Dubois (Professeure associée, ISG Business School).

Ce projet est étroitement associé au programme de l'Observatoire parisien de la précarité énergétique, qu'il vient outiller et nourrir.

ÉTAJE explore les spécificités de la précarité énergétique des jeunes adultes vivant à Paris. Face à des coûts élevés de logement et à une mauvaise qualité de l'habitat, beaucoup de jeunes adultes doivent réaliser des arbitrages budgétaires, notamment entre se chauffer et satisfaire d'autres besoins, tels que se nourrir, prendre soin de sa santé ou avoir des activités de loisir. Ce projet s'appuie sur deux types d'enquêtes qualitatives. La première a consisté à interroger un ensemble d'acteurs de terrain ayant une connaissance de ce public. La seconde consistera à interroger une soixantaine de jeunes adultes aux statuts d'occupation variés. Grâce à ce travail d'enquête et de mise en perspective des connaissances existantes sur le sujet, ce projet vise à apporter un éclairage sur les parcours de vie des étudiants et jeunes adultes et leur rapport à la ville.

Le budget total valorisé du projet s'élève à 37 190,58 € (dont 11 990 € supportés par l'Université de Reims et 25 200 € supportés par l'ISG), auxquels s'ajoute une demande de financement à la Ville de Paris d'environ 19 441,60 €, destinée à couvrir les frais d'animation, d'enquête, de restitution et d'outillage méthodologique.

Ce partenariat, qui prolonge des collaborations engagées par la DTEC depuis 2023 avec les deux chercheuses, renforcera les capacités d'analyse de l'Observatoire sur un public encore peu étudié et contribuera à l'élaboration d'actions ciblées au sein des groupes de travail concernés.

²⁷ Étudier les arbitrages entre logement, énergie et alimentation chez les jeunes adultes.

- **Soutien financier et accompagnement budgétaire**

- 3.13 Partenariat avec le Crédit Municipal de Paris — Prévention du surendettement et microcrédit

Le Crédit Municipal de Paris (CMP), acteur historique de la solidarité financière à Paris, est régulièrement confronté à des situations de fragilité économique aiguë à travers l'analyse des dossiers de surendettement, les demandes de microcrédit ou les besoins d'accompagnement financier de ménages en difficulté. Ces situations, souvent complexes, révèlent un enchevêtrement de facteurs parmi lesquels les charges énergétiques occupent une place croissante. Établissement public communal placé sous la tutelle de la Ville de Paris, le CMP exerce une mission d'intérêt général pleinement inscrite dans les politiques sociales municipales. À ce titre, il a toute légitimité à s'impliquer dans l'Observatoire, en apportant son expertise sur les arbitrages budgétaires des ménages (chauffage, alimentation, dettes), la prévention du surendettement et l'accès à des microcrédits pour la rénovation. L'implication d'un représentant du CMP dans les travaux de l'Observatoire vise ainsi à renforcer la compréhension croisée des situations de précarité énergétique et financière, et à favoriser l'identification de solutions coordonnées. Cette participation contribue également à une meilleure acculturation des agents du CMP aux enjeux spécifiques de la précarité énergétique, afin d'améliorer le repérage des signaux d'alerte, d'orienter plus efficacement les publics concernés et d'articuler les outils d'aide financière avec les dispositifs existants dans le champ du logement, de l'énergie et de l'action sociale. Le CMP participera à ce titre aux groupes de travail visant à mieux appréhender les parcours usagers en situation de surendettement.

IV. La deuxième année de l'OPE-Paris (novembre 2025-novembre 2026)

1. L'OPE-Paris se dote d'une charte d'organisation et de fonctionnement

1. Préambule

Conformément au Plan Climat Air Énergie de Paris 2024-2030, l'Observatoire de la précarité énergétique à Paris (OPE-Paris) est institué afin de connaître précisément les situations de vulnérabilité énergétique sur le territoire, de mieux les analyser et d'apporter des réponses adaptées, justes et territorialisées.

Incubé par la Ville de Paris depuis 2022, il est lancé officiellement en décembre 2024 et animé par la Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC).

L'OPE-Paris s'inscrit dans la continuité du Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique (2022-2026), qui prévoyait, à travers son action n°6, de favoriser la mise en place d'un Observatoire parisien de la précarité énergétique.

2. Objectif

Améliorer la connaissance pour agir.

3. Actions et méthodes

L'objectif « Améliorer la connaissance pour agir » prévoit une déclinaison en 3 actions attendues :

- Lutter contre le non-recours, en rendant visibles les ménages invisibles et en facilitant l'accès aux droits.
- Adapter les politiques publiques, en intégrant la complexité des situations vécues et les besoins locaux.
- Engager des actions de plaidoyer auprès des institutions locales, nationales et européennes.
- Pour atteindre ces finalités, l'OPE-Paris s'appuie sur trois approches complémentaires :
- Mieux connaître les usagers et leur contexte (sondages et retours de terrain).
- Mieux comprendre : analyses qualitatives sur un profil ou sur une thématique (focus/zoom)
- Mieux localiser : analyse d'indicateurs.

4. Gouvernance

Pilotage politique assuré par les adjoint·e·s à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, des solidarités, du logement, de la santé environnementale et de la politique de la Ville.

Animation opérationnelle et coordination des partenaires assurée par la Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC).

Instance partenariale

L'OPE-Paris s'appuie sur un réseau partenarial constitué d'une quarantaine de

partenaires actifs, répartis dans des champs d'expertise variés — institutions publiques, opérateurs énergétiques, associations de terrain, bailleurs, acteurs sociaux et chercheurs — ayant chacun un rôle spécifique en lien direct ou indirect avec les ménages en situation de précarité énergétique.

5. Fonctionnement

Calendrier

– 2 rencontres annuelles :

- Une plénière au mois de novembre, à l'occasion de la Journée Nationale de lutte contre la précarité énergétique, en présence des élus et de l'ensemble des partenaires
 - Restituer les travaux de l'année en cours
 - Définir le programme d'études partagé de l'année à venir,
 - Préconisations aux élus.
 - Rapport d'activité annuel
 - Un point d'étape au mois de juin
 - Restitution et avancée des projets
 - Ajustement des trajectoires si nécessaire et préparation du rapport d'activité
- Groupes de travail thématiques, organisés autour des parcours usagers à partir de 3 axes principaux
 - Profils des usagers : étudiants et jeunes adultes, familles, personnes âgées, foyers monoparentaux, sur occupation, adulte isolé
 - Statuts d'occupation : propriétaires occupants, locataires du parc privé et social,
 - Les besoins et les préoccupations des usagers : santé, handicap, conflit locatif, sur endettement, non-recours, impayés..

Communication

Méthodes de travail : enquêtes qualitatives, croisements de données, modélisation de parcours, capitalisation des retours d'expérience, échanges au sein de réseaux nationaux et internationaux (ex-réseau C40).

6. Partenaires

L'OPE-Paris s'appuie sur un écosystème riche et diversifié, constitué en 2025 par :

- **Acteurs du logement et de l'habitat** : AORIF, bailleurs sociaux ;
- Acteurs sociaux, sanitaires et de proximité : maisons de quartier et relais locaux portés notamment par la DAE et la DSOL, Points Conseil Budget, Points d'accès aux droits ;
- Agences locales spécialisées : Agence Parisienne de l'Urbanisme (APUR), Agence Parisienne du Climat (APC)
- Associations et structures de terrain : ADIL de Paris, Association 13 Avenir, Association Familiale et Laïque (AFL – représentation des usagers), Compagnons Bâisseurs Île-de-France, Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), PIMMS Médiation, Soliha, Solinum (gestionnaire du Soliguide), Stop à l'Exclusion Énergétique, Urbanis ; Maison des aînés et des aidants.
- Institutions et services publics : CAF de Paris, Crédit Municipal de Paris, ministère de la Transition écologique — Bureau de l'énergie (Chèque énergie), Ville de Paris,

DAE (Bureau de la Vie Étudiante), DDCT (Service Politique de la Ville, Service Relations à l'Usager), DLH (Service Partenariats, relations Usagers et communication, Service du logement et de son financement, Service Technique de l'Habitat), DJ (Sous-direction de la Jeunesse), DSP (Sous-Direction de la Santé Environnementale et prévention, Observatoire de Santé Environnementale), DSOL (Sous-direction des Territoires, Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, sous-direction de l'autonomie) DTEC.

- **Opérateurs de l'énergie** : ANODE, EDF, Enercoop, Enedis, Engie, Énergie Solidaire, GRDF, Total Énergies.
- Recherche et innovation : ISG, Regards (Université Paris-Nanterre), Université de Reims Champagne-Ardenne ;
- Réseaux nationaux et internationaux : C40 Cities, ONPE, Réseau CLER, Réseau RAPPEL.

Cette liste n'est pas exhaustive ni limitative, elle pourra évoluer au fil des mois et des besoins. La participation des partenaires n'est soumise à aucun conventionnement dédié ni charte de partenariat, chacun étant engagé à des degrés divers par d'autres formes de coopération préexistante ou non. La base du partenariat reste volontaire.

7. Principes éthiques

- Neutralité et transparence dans la production et la diffusion des résultats.
- Respect de la vie privée et des obligations RGPD.
- Valorisation des **savoirs d'usage** et des récits des ménages concernés.
- Coconstruction des analyses et recommandations.

8. Évaluation et actualisation

Un rapport d'activité sera produit chaque année au mois de novembre à l'occasion de la Journée Nationale de la Précarité Énergétique, sur le fonctionnement et les apports de l'OPE-Paris.

La présente charte pourra être révisée en plénière, sur proposition des membres, afin de l'adapter aux besoins et aux évolutions du contexte.

2. Plan d'action 2025-2026



L'OPE-Paris propose des actions en réponse à chacun de ces objectifs politiques. Pour la période novembre 2025-novembre 2026, voici le plan d'action prévu :

2.1 lutter contre le non-recours : créer et organiser les parcours usagers pour mieux les repérer et les accompagner

- a. Mobiliser les acteurs et renforcer les passerelles pour mieux repérer et orienter les ménages et réduire les délais de prise en charge.

La première année a permis d'élargir le réseau de partenaires et de renforcer les passerelles entre mondes jusque-là cloisonnés. L'enjeu désormais est de transformer cette dynamique en leviers concrets d'action.

Après l'élaboration d'une cartographie des acteurs et d'un premier annuaire pratique, une nouvelle étape sera engagée dès 2025 : le déploiement d'un outil collaboratif partagé sous la forme d'une plateforme Teams (ou équivalent). Ce fil d'échange collectif offrira la possibilité de :

- maintenir un lien permanent entre partenaires,
- poser rapidement des questions et solliciter des compétences,
- partager documents et retours d'expérience,
- prolonger les échanges initiés dans les groupes de travail grâce à des sous-canaux thématiques.

Cet espace commun doit permettre de réduire les délais de prise en charge, de faciliter l'orientation des ménages et d'assurer une meilleure continuité dans l'accompagnement. Il s'agit d'un pas concret vers une coopération plus réactive, centrée sur les besoins exprimés du terrain.

b. Coconstruire les parcours avec les usagers.

Parce que l'expertise institutionnelle ne suffit pas à elle seule, c'est en s'appuyant sur les relais de terrain et en associant directement les usagers que l'Observatoire pourra construire des réponses adaptées et durables.

L'Observatoire s'appuiera sur les expertises spécialisées des services centraux de la Ville, qui mobilisent les champs de la santé, du handicap, des seniors, des étudiants, de la finance, du logement ou encore du droit, en articulation avec les relais de terrain et les associations spécialisées. Ces expertises sont complétées par l'apport d'acteurs de l'innovation sociale et de la recherche académique.

À ce titre, la participation active aux groupes de travail de l'Observatoire du Bureau de la Vie Étudiante²⁸ et de l'équipe de la DSOL en charge de « Territoires Zéro Non Recours » (TZNR)²⁹ permet de croiser leurs enseignements avec ceux de l'OPE-Paris. Cela constitue un atout majeur pour enrichir la conception des parcours usagers.

Enfin, l'implication des ménages eux-mêmes est essentielle. Les parcours seront progressivement coconstruits avec eux, afin que les enseignements du terrain guident les évolutions futures et garantissent que les dispositifs répondent réellement à leurs besoins.

2.2 Adapter les politiques publiques : **adapter et améliorer l'orientation suivant les typologies d'usagers**

a. Le Paris Énergie Solidarité remplace le Slime

²⁸ Le Bureau de la Vie Étudiante de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville met en place un observatoire de la précarité étudiante dans lequel figure le sujet de la précarité énergétique.

²⁹ L'expérimentation Territoires Zéro Non Recours (TZNR), lancée en 2024 dans 39 territoires en France dont cinq arrondissements parisiens (10^e, 11^e, 13^e, 19^e, 20^e), est prévue pour trois ans (2024-2026). Elle a pour objectif de réduire le non-recours aux droits sociaux en repérant les ménages invisibles des dispositifs classiques et en identifiant les causes de leur éloignement, notamment grâce à des actions d'aller-vers, des permanences de proximité et des échanges de données.

Il s'agit de la nouvelle appellation du dispositif Slime proposée par les partenaires et confirmée par les élus, afin de donner une identité claire et compréhensible au nouveau dispositif parisien.

Suite à l'analyse des données issues des retours d'expérience des deux programmes expérimentaux — le Slime (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) et le TZEE (Territoires Zéro Exclusion Énergétique) — la Ville a exprimé le besoin de bâtir un dispositif successeur plus lisible et mieux adapté à ses réalités locales. Cette orientation l'a rendue incompatible avec les exigences du programme national porté par le Cler solutions, qui conditionne le conventionnement des Slime.

Confortée par les premiers enseignements des groupes de travail de l'Observatoire, la Ville a donc choisi de concevoir un nouvel outil, pensé comme une réponse locale à la diversité des situations rencontrées.

L'ambition n'est pas seulement de prolonger la réalisation de diagnostics sociotechniques, mais de reconfigurer l'ensemble du parcours d'accompagnement afin de mieux repérer, mieux orienter et mieux suivre les ménages.

Trois parcours différenciés ont ainsi été structurés en fonction du statut d'occupation :

- locataires du parc privé,
- propriétaires occupants,
- locataires du parc social.

Ces parcours par statut d'occupation seront enrichis au fil de l'eau par les conclusions des groupes de travail par motif et par profil d'usagers

À retenir : la nouvelle organisation prévoit deux points d'entrée pour qualifier les demandes, orienter les ménages et mobiliser les partenaires :

- 1. APC pour le privé,
- 2. Bailleurs pour le social

Dans ce cadre, l'Agence Parisienne du Climat assume un rôle central de guichet unique («one-stop shop») pour les ménages du parc privé, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants. Elle est chargée de qualifier les demandes, d'orienter les ménages vers les partenaires compétents, et de coordonner les interventions, tout en s'appuyant sur ses quatre piliers d'action. Concernant le parc social, l'APC n'a pas vocation à assurer un suivi : tout signalement reçu est réorienté vers le bailleur concerné.

Les engagements de l'Agence Parisienne du Climat dans son rôle central au sein du dispositif : 4 piliers d'action





Le parcours des locataires du parc privé

Constat : Difficulté à repérer et mobiliser les locataires du parc privé, public très exposé qui nécessite un accompagnement renforcé, partenarial et proactif.

Enseignements issus des diagnostics du Slim e (DTEC/APUR) :

- Public peu visible/repérage difficile : ménages mal connus de la Ville, données éclatées (CAF, FE, chèque énergie...), absence de DPE, 33 % seulement suivis par un travailleur social.
- Copropriétés anciennes exposées : majorité de locataires, copropriétés difficiles à mobiliser.
- **Besoin d'accompagnement spécifique** : aller-vers, conseils concrets, articulation des aides.
- Fragilités fortes :
23 % des ménages n'ont aucun système de chauffage existant ou fonctionnel et 41% recourent à un chauffage d'appoint.

Solution proposée :

- **Orientés par l'APC** et accompagnés par les partenaires dans le cadre du nouveau dispositif
- Non-automatisme du diagnostic sociotechnique
- Bricobus : intervention possible à domicile
- APC : peut intervenir auprès des propriétaires bailleurs (SPRH)
- Pour identifier l'insalubrité, l'APC s'appuie sur l'arbre décisionnel du STH





Le parcours des propriétaires occupants

Constat : Les propriétaires occupants apparaissent souvent en grande privation, parfois dans le déni, avec une méconnaissance de leurs droits et une forte difficulté à se projeter dans des parcours longs

Enseignements issus des expérimentations de TZEE et du Slim e

- Renoncements massifs : 92 % abandonnent, dont 61 % par crainte ou démotivation (travaux lourds, intrusifs, perte de surface).
- Freins multiples : santé fragile, relogement envisagé, petits travaux déjà réalisés, dossiers abandonnés.
- Décalage perception/réalité : inconfort attribué au chauffage, à l'humidité ou à la ventilation plutôt qu'au bâti → difficulté à se projeter.
- Vulnérabilités fortes : situations repérées trop tard, privations importantes (85 % insatisfaction logement), 32 % sans système de chauffage fonctionnel, non-recours aux droits.

Solution proposée

- Capitaliser sur les circuits existants Eco Rénovons +.
- Information Conseil Orientation des ménages par l'APC dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).
- Accès aux droits et lutte contre le non-recours : aides dédiées aux propriétaires occupants peu mobilisés, prévoir un rappel des droits spécifiques à destination des travailleurs sociaux.
- Bricobus : interventions exceptionnelles possibles (9 chantiers auto-réhabilitation accompagnée ARA/an).



Exemple de mise en œuvre suivant ce schéma

- Signalement APC/France Renov : couple âgé, logement insalubre, mari hospitalisé depuis 7 mois pour problèmes respiratoires
- Orientation APC vers Bricobus, Intervention prioritaire malgré liste d'attente
- Constats : T2 très dégradé → moisissures généralisées, humidité, absence d'eau chaude et de chauffage, électricité dangereuse
- Action : **chantier d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA)** avec un fils + Compagnons Bâtisseurs → en 2 semaines :
 - décontamination des parois, · reprise peintures/enduits, · installation de radiateurs, · amélioration ventilation, · sécurisation électrique.
- Résultats : mère réinstallée, père toujours hospitalisé ; analyses des prélèvements de moisissures (fourni par la DPS) utiles aux médecins pour établir le lien santé-logement.

Conclusions : «Ce couple n'avait pas de chauffage. Cela explique aussi la raison des moisissures dans le logement. »



🤝 Une mobilisation collective a permis d'agir vite face à l'urgence sanitaire

(Ville de Paris, APC, CMEI, Compagnons Bâtisseurs, CAF, Atlantic, Fondation de France, ARS, etc.)



Le parcours des locataires du parc Social

Constat : Le nouveau dispositif Paris Energie Solidarité se recentre en 2026 sur le parc privé amenant à reclarifier les circuits d'orientation des locataires du parc social en situation de difficulté voire de précarité énergétique qui viendraient s'adresser aux différents acteurs du territoire.

Enseignements issus du Slime (2022-2025) :

- Premier vivier : 55 % des signalements.
- Forte corrélation aux impayés : 80 % avec impayés de charges d'énergie.
- Chauffage : 46 % indiquent des difficultés liées au chauffage
- Situations hétérogènes : logements rénovés ou en attente de rénovation; difficultés liées aussi aux usages.

Bien que les rénovations globales des logements du parc social suivent une courbe globalement positive et permettent de maîtriser les charges énergétiques des locataires, plus de la moitié des signalements reçus par le dispositif Slime concernent encore ce parc. Il est important de souligner que cette forte représentation des locataires du parc social dans les signalements du Slime est liée à l'accompagnement social renforcé de ces personnes, et inversement un éloignement des dispositifs d'aide sociale des locataires du parc privé ou des propriétaires occupants qui n'ont pas connaissance du dispositif Slime.

Les situations sont très diverses : certains logements sont déjà rénovés, d'autres en attente de travaux, et parfois les difficultés relèvent des comportements d'usage. Le bailleur peut alors apporter une réponse technique (travaux, remplacement du système de chauffage) ou un accompagnement sur l'utilisation des équipements.

Il arrive aussi que la situation de précarité énergétique ne relève pas de la performance du bâtiment ou du comportement de l'utilisateur, mais soit liée uniquement aux difficultés économiques du ménage. Plus de la moitié des locataires du parc social parmi les signalements bénéficie d'un suivi social, contre 9% pour les propriétaires occupants chez qui l'APUR a noté une forte méconnaissance de leurs droits.

Conclusion

Le parti pris de l'Observatoire est d'engager, à partir de 2026, une co-construction des parcours avec les ménages eux-mêmes, afin de mieux faire remonter leurs besoins et leurs expériences. Cette ambition, fidèle à l'esprit de l'Observatoire, suppose toutefois de définir collectivement les modalités concrètes de participation : formes d'expression, temps d'échange, articulation avec les acteurs sociaux. Elle nécessitera du temps, de la coordination, une bonne diffusion de l'information sur les situations et une méthode respectueuse des réalités vécues et de la RGPD. L'observatoire de la précarité énergétique à Paris et les bailleurs travailleront ensemble à l'identification de leurs parcs plus sensibles en termes de précarité énergétique, notamment grâce à l'outil ENERSIG.

Solution proposée :

- Circuit de droit commun : fin des diagnostics à domicile de type Slim e pour le parc social. Ni l'APC ni le Bricobus n'interviennent dans ce cadre sauf accord spécifique hors conventions avec la Ville de Paris (ex. Bricobus Paris Habitat pour les seniors).
- Les ménages seront orientés directement vers leur bailleur social (agence locale à privilégier) dans les situations suivantes qui lui incombent dans ses missions :
 - Demande de travaux du logement
 - Demande technique liée au logement
 - Problème d'impayé de loyers
 - Questions sur les charges locatives
- Les ménages sont orientés directement vers les Maisons des solidarités dans les situations relevant de leurs compétences, notamment lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières pour payer leurs factures d'énergie.
- Lorsqu'une situation est signalée à l'Agence Parisienne du Climat (APC), celle-ci redirige immédiatement le signalement
 - vers le bailleur social concerné pour traitement. Le bailleur est alors informé et peut, le cas échéant, engager une démarche d'"aller-vers" auprès du ménage.
 - vers la Maison des solidarités pour un accompagnement adapté, lorsque le problème ne peut être résolu par le bailleur, notamment lorsqu'il dépasse son champ de compétence (par exemple en cas de difficultés sociales ou budgétaires).



2.3 Engager des actions de plaidoyer

- Participation aux groupes de travail de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

Présidé par l'ADEME, l'ONPE anime plusieurs groupes de travail thématiques qui recoupent directement les préoccupations parisiennes : données et indicateurs, diagnostic territorial, précarité énergétique d'été et santé, lutte contre le non-recours, communication et diffusion.

En rejoignant officiellement la Charte d'engagement 2025-2028, Paris s'inscrit désormais pleinement dans ce cadre collectif. L'OPE-Paris y apporte sa contribution en partageant ses retours d'expérience locaux — parcours usagers, analyses du non-recours, spécificités du parc privé — et en participant aux réflexions sur l'évolution des définitions et des indicateurs, notamment autour de la précarité énergétique d'été, par exemple.

- Développement des synergies locales et nationales

La participation aux GT de l'ONPE permet de renforcer les liens entre collectivités et partenaires (services déconcentrés de l'État, départements, énergéticiens, bailleurs sociaux). Les échanges récents ont montré combien les dynamiques locales (par exemple en Seine-Saint-Denis ou à Paris) peuvent inspirer des stratégies nationales, et réciproquement.

Paris s'engage ainsi à partager les enseignements issus de ses expérimentations, de ses signalements et de ses partenariats de terrain, afin d'alimenter les réflexions nationales et de contribuer à l'évolution collective des pratiques.

- Pousser le sujet des impayés pour mieux localiser

La question des impayés d'énergie reste un sujet central, susceptible de doter Paris d'un indicateur concret pour suivre l'évolution de la précarité énergétique. Toutefois, la mise à disposition de cet outil pourrait nécessiter encore plusieurs années. Depuis 2008, le décret relatif à la transmission des informations par les fournisseurs d'énergie prévoit que ceux-ci communiquent aux services sociaux des listes de ménages en situation d'impayés. Mais n'indique pas sous quelle forme et, en pratique, son application demeure inégale et souvent peu opérationnelle.

C'est pourquoi l'ONPE, avec ses partenaires (fournisseurs, Médiateur National de l'énergie, UNCCAS, réseau RAPPEL), a engagé en 2024–2025 un important travail collectif visant à proposer une révision du décret de 2008. La Ville de Paris a d'ailleurs participé aux groupes de travail de partage d'expériences entre collectivités, organisés par le réseau RAPPEL³⁰. Les conclusions de ces travaux ont conduit l'ONPE à formuler des propositions d'évolution du décret, portant notamment sur l'enrichissement des données transmises (adresse complète, coordonnées téléphoniques, mention du chèque énergie ou du FSL, niveau de réduction de puissance) et sur une meilleure sécurisation au regard du RGPD.

³⁰ Le réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs contre la Pauvreté et la Précarité Énergétique dans le Logement) fédère collectivités, associations et professionnels, et constitue un espace d'échanges et de mutualisation sur les pratiques de lutte contre la précarité énergétique.

Dans la même période, la Ville de Paris a conduit sa propre étude sur les impayés d'énergie (cf. infra), qui a donné lieu à plusieurs réunions avec les fournisseurs en 2024. Ces échanges se sont traduits en 2025 par une interpellation concertée de l'ensemble des fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, TotalEnergies, etc.). Les courriers adressés par le Service de l'insertion par le logement de la Ville de Paris demandaient une amélioration du contenu et des modalités de transmission des listes, afin de faciliter le repérage des ménages en difficulté et d'éviter des coupures ou réductions de puissance sans accompagnement social.

Ces démarches, menées à la fois au niveau national (via l'ONPE) et au niveau local (par la Ville de Paris), visent un même objectif : rendre les listes d'impayés réellement opérationnelles comme outil de prévention. L'OPE-Paris suivra ces évolutions de près, en s'appuyant sur les avancées réglementaires portées par l'ONPE et sur les réponses des fournisseurs aux sollicitations de la Ville.